INSTITUT Montaigne

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Renforcer notre résilience

SE PROTÉGER

les REPÈRES de MONTAIGNE

Le monde se réorganise dans une logique de blocs hostiles autour de grandes puissances qui exploitent les dépendances des autres pays envers elles.

La France a des vulnérabilités économiques qui l'exposent au chantage si nous ne renforçons pas notre résilience.

les REPÈRES de MONTAIGNE

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

Nos interdépendances commerciales, nouées à des fins de pacification et de prospérité, nous ont permis d'augmenter de manière généralisée le niveau de vie mondial. Elles sont utilisées aujourd'hui comme des armes de chantage et de domination.

Le niveau de dépendance extérieur de la France est élevé. Le durcissement des relations internationales s'annonce durable. Le prochain président de la République devra veiller à la sécurité économique du pays.
Ses choix détermineront le niveau de notre prospérité et de notre résilience en tant que citoyens, acteurs économiques et nation.

Définition

« La politique de sécurité économique vise à assurer la défense et la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation, constitués notamment des actifs matériels et immatériels stratégiques pour l'économie française. Elle inclut la défense de la souveraineté numérique ». Ce décret de 2019 met l'accent sur la protection de notre **patrimoine technologique.** Ce choix, différent de celui de nos voisins, sous-estime la question des dépendances aux biens et aux services importés qui sont sources de vulnérabilités excessives. L'instrumentalisation de ces dépendances extérieures affecte pourtant déjà notre quotidien : accès aux médicaments, fiabilité des réseaux de transport ou de télécommunications, services numériques, prix des denrées soumises à des difficultés d'approvisionnement ou à des pénuries.

Cette note fait partie d'une collection de 25 notes thématiques publiées par l'Institut Montaigne pour l'élection présidentielle 2027 :

Les repères de Montaigne **25 recommandations pour la France**

L'Institut Montaigne traite ici une vingtaine de thèmes interdépendants jugés cruciaux. Ils s'organisent autour des 4 ambitions qui doivent animer une campagne présidentielle :

- **Protéger la nation**
- **Créer de la richesse pour tous**
- **Garantir le vivre ensemble**
- **Mettre en œuvre efficacement les politiques publiques**

Par souci de priorisation, certains thèmes ne font pas l'objet de note dédiée malgré leur importance (culture, sport, politique de la ville, transports, etc.).



SE PROTÉGER

SÉCURITÉ NATIONALE
Protéger nos intérêts vitaux

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE
Renforcer notre résilience

DÉFENSE NATIONALE
Faire face aux nouvelles menaces

POLITIQUE ÉTRANGÈRE
Assurer la crédibilité et le rayonnement de la France

FRANCE-EUROPE
Développer nos intérêts communs

SÉCURITÉ INTÉRIEURE
Garantir la sécurité sur l'ensemble du territoire

JUSTICE
Réconcilier les Français avec leur justice



CRÉER DE LA RICHESSE

COMPÉTITIVITÉ
Combattre à armes égales

TRAVAIL ET POUVOIR D'ACHAT
Vivre mieux de son travail

INNOVATION ET TECHNOLOGIES
S'adapter en continu

ÉDUCATION
Une école qui instruit et émancipe

ÉNERGIE
Produire une énergie compétitive, souveraine et durable

AGRICULTURE
Relancer notre modèle agricole



VIVRE ENSEMBLE

ACCÈS AUX SOINS
Être bien soigné partout en France

RETRAITE
Garantir un système équitable et pérenne

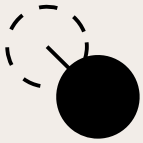
LOGEMENT
Rendre le logement accessible

POLITIQUE FAMILIALE
Répondre aux nouvelles réalités

PAUVRETÉ ET PRÉCARITÉS
Agir pour les plus fragiles

IMMIGRATION ET INTÉGRATION
Piloter, intégrer et apaiser

ENVIRONNEMENT ET CLIMAT
Faire de la transition écologique une force



METTRE EN ŒUVRE

RÉFORME DE L'ÉTAT
Rationaliser et responsabiliser

FONCTION PUBLIQUE
Moderniser pour mieux servir

DÉMOCRATIE
Restaurer la confiance politique

FINANCES PUBLIQUES
Financer nos ambitions

DÉBUT DE MANDAT
Passer à l'action

SOMMAIRE

p.08

MIEUX COMPRENDRE

p.10
En quelques chiffres
|
p.11
Comment en est-on arrivé là ?
|
p.14
Que se passe-t-il si on ne fait rien ?
|
p.15
Nos atouts
|
p.16
Vu de nos territoires
|
p.18
Et ailleurs ?
|
p.20
Le champ de contraintes
|
p.22
Les idées reçues du débat

p.24

DANS LE DÉBAT

p.28
Idée N°1
|
p.38
Idée N°2
|
p.46
Idée N°3

p.56

LA RECOMMANDATION DE MONTAIGNE

p.58
Nos principes d'arbitrage
|
p.61
Pourquoi cette voie ?
|
p.65
Feuille de route
|
p.68
Coût et ressources
|
p.69
Indice d'acceptabilité

p.70

SOURCES

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 1



MIEUX COM-PRENDRE

EN QUELQUES CHIFFRES

37 %

PROPORTION DE FRANÇAIS QUI ONT FAIT L'EXPÉRIENCE DE PÉNURIES DE MÉDICAMENTS



12,2 Md€

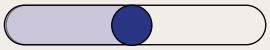


SOMME DES AMENDES VERSÉES PAR DES GROUPES FRANÇAIS AU TRÉSOR AMÉRICAIN EN 2010-2020 AU TITRE DE L'EXTRATERRITORIALITÉ

80 % des parts de marché du cloud et des logiciels en France et en Europe sont captés par des acteurs américains, dont près de 70 % rien que pour Amazon, Microsoft et Google.

98 % Taux de dépendance européen aux terres rares chinoises, nécessaires à la transition énergétique

49 %



Part des composants électroniques de l'automobile européenne fournis exclusivement par Nexperia, visé en 2025 par un embargo chinois

750

alertes de sécurité économique traitées par le Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (SISSE) en 2025, dont près de la moitié visent des tentatives de rachat d'entreprises stratégiques

Qu'est-ce que cela dit ?

UNE VULNÉRABILITÉ EXCESSIVE

Le cycle historique de la mondialisation des échanges comme source de paix et de prospérité partagée ouvert ces dernières décennies, s'achève. La pandémie de COVID et les guerres en cours ont révélé aux yeux de tous les Français l'enjeu des dépendances extérieures. Or, malgré cette prise de conscience et l'attachement des Français à la souveraineté du pays, nos vulnérabilités continuent de croître dans un monde qui les exploite. Les décisions politiques doivent prioriser la réduction de ces vulnérabilités excessives afin de retrouver des marges de souveraineté sur le plan économique.

COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

LES RÉPERCUSSIONS DE LA RIVALITÉ SINO-AMÉRICAINE

La rivalité entre la Chine et les États-Unis sur le plan technologique, économique et militaire gagne en intensité.

Pris entre ces deux feux, les pays tiers subissent cette lutte d'influence en tant que cibles ou dommages collatéraux. Les dépendances économiques sont devenues des portes ouvertes aux actes hostiles et au chantage. C'est ce que l'on appelle l'arsenalisation des interdépendances.

La Chine et les États-Unis utilisent tous leurs leviers économiques et juridiques pour forcer les autres pays à s'aligner : droits de douanes, droit extraterritorial, dénis d'exportation de composants critiques, sanctions, pressions bancaires et financières…

L'OPTIMISME IDÉOLOGIQUE EUROPÉEN

Cinquante ans d'idéologie européenne ont donné la priorité à la politique commerciale et au consommateur au détriment de la production locale et de la compétitivité industrielle et numérique. Cette vision s'appuyait sur la conviction que la mondialisation des échanges amènerait à une convergence autour de valeurs démocratiques. Elle accordait peu d'attention aux considérations sécuritaires, notamment à l'égard de la Chine.

Des délocalisations massives ont été encouragées au nom de la réduction des coûts, du pouvoir d'achat et de la rentabilité financière. Les importations de produits à très bas coûts continuent de nourrir un modèle tourné vers l'accès à la consommation.

Ces choix européens ne sont pas remis en cause alors même que les grandes puissances se réorganisent pour la domination mondiale et que de nouveaux acteurs privés jouent un rôle majeur dans les rapports de force militaire.

UNE RÉACTION INSUFFISANTE

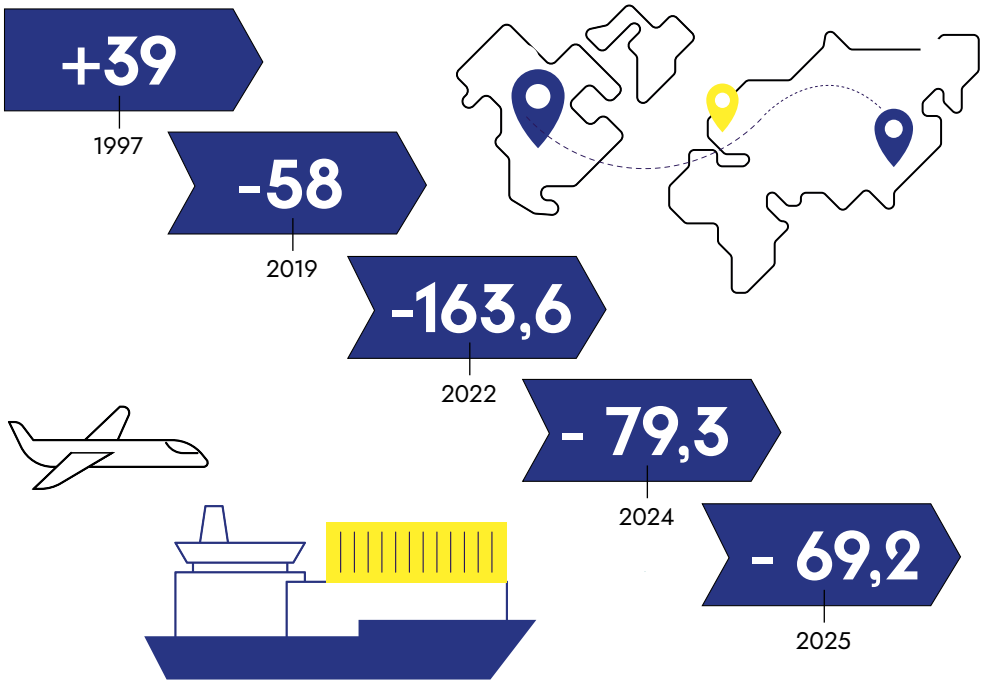
Un agenda de sécurité économique européen se construit depuis 2023 mais peine encore à produire des résultats tangibles. L'Europe n'est pas un acteur unitaire et la coordination entre États membres aux priorités divergentes reste complexe. Or, les rapports de force se jouent à l'échelle continentale avec les États-Unis et la Chine.

L'Europe, jusqu'à présent, a concentré son action de manière défensive, restant attachée par principe à l'ouverture de son marché et à la libre-concurrence et activant les seuls instruments à sa disposition. Le durcissement des relations commerciales appelle cependant une approche plus offensive et mieux coordonnées entre États membres.

Au niveau national, une approche encore très limitée et rendue complexe par le double niveau national et européen, produit trop peu de résultats.

Mieux comprendre

Solde commercial du commerce extérieur de biens français (Md€)



Minéraux critiques et dépendances stratégiques : les concentrations excessives

Chine
Baryte : 45 %
Bismuth : 65 %
Gallium : 71 %
Germanium : 45 %
Magnésium : 97 %
Graphite naturel : 40 %
LREEs (terres rares légères) : 85 %
HREEs (terres rares lourdes) : 100 %
Scandium : 67 %
Tungstène : 32 %
Vanadium : 62 %

Afrique du Sud
Iridium : 93 %
Palladium : 36 %
Platine : 71 %
Rhodium : 81 %
Ruthenium : 94 %
Manganèse : 41 %

Russie
Palladium : 40 %

RDC
Cobalt : 63 %
Tantale : 35 %

Chronologie

1976

↘ L'extraterritorialité américaine

La réglementation ITAR (*International Traffic in Arms Regulations*) est instaurée aux États-Unis en 1976. L'Amérique se sert des exportations d'équipements militaires et civils pouvant être utilisés dans des programmes d'armement comme des vecteurs d'accès à des technologies étrangères et au contrôle d'utilisateurs finaux.

2001

↘ La vague exportatrice chinoise

L'entrée de la Chine à l'OMC en 2001 entraîne une explosion rapide et durable du déficit commercial européen. La compétitivité-prix des exportations chinoises, puis leur montée en gamme, ont fortement accru les importations européennes, tandis que l'accès au marché chinois est resté asymétrique. En 2025, le déficit français vis-à-vis de la Chine atteint 50,2 milliards d'euros, celui de l'UE est de 359,9 milliards d'euros.

2015

↘ Les ambitions de domination industrielle de Xi Jinping

Le plan *Made in China* 2025 vise à hisser la Chine au rang de leader technologique mondial dans des secteurs clés : semi-conducteurs, robotique, nouvelles énergies, aéronautique ou véhicules électriques, en réduisant sa dépendance aux technologies étrangères au moyen d'aides d'État à très grande échelle.

2020

↘ Le nouveau pouvoir des acteurs privé

La manipulation des interdépendances sort de la stricte sphère publique et mobilise également les acteurs privés. En 2022, Starlink refuse d'activer ses services satellites pour une attaque de drones ukrainiens contre les forces russes occupant la Crimée.

2025

↘ La nouvelle politique commerciale américaine

La politique commerciale de l'administration Trump 2 fait des tarifs douaniers un levier de confrontation avec l'Europe sur le plan économique (acier, aluminium, automobile, pharmacie) et diplomatique (Groenland). Elle accroît l'incertitude économique et met en lumière la vulnérabilité du modèle commercial européen ouvert.

QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE FAIT RIEN ?

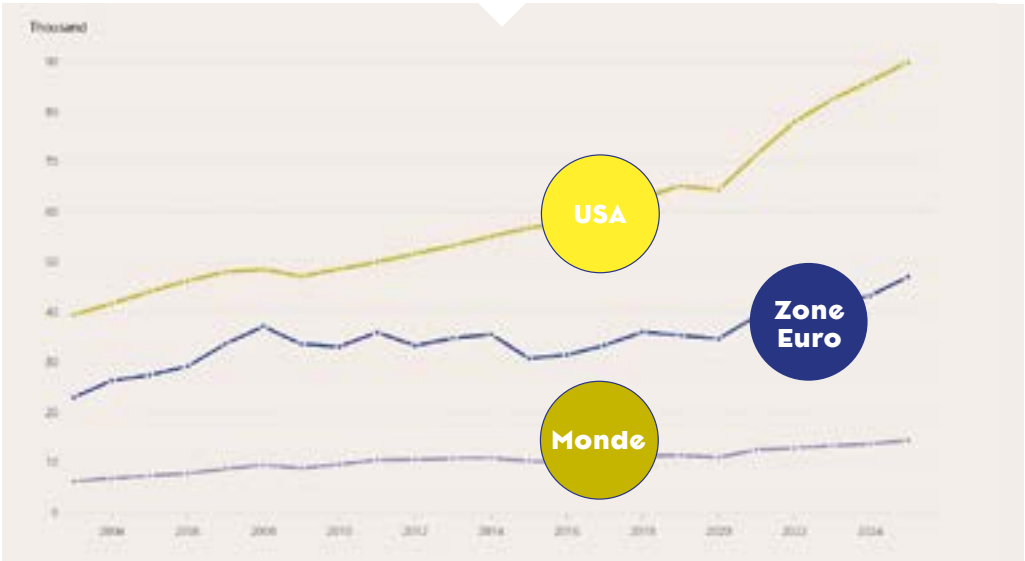
Faute de réponse stratégique, la France risque de perdre sa capacité de décision et son autonomie d'approvisionnement dans les secteurs critiques relevant de sa souveraineté (santé, alimentation, énergie, numérique, défense).

Les impacts seraient multiples sur le quotidien des Français :

- Hausses très fortes des prix en premier lieu puis pénuries brutales de biens essentiels dans un second temps.
- Pertes d'emplois liées d'une part à la concentration de la production en Asie et en Amérique et d'autre part à la perte de compétitivité des entreprises privées d'accès aux matériaux nécessaires à leur production.
- Perte de capacité à innover due au risque accru de pillage technologique et à l'absence de planification stratégique de long terme.

Il en résulterait un appauvrissement du niveau de vie des Français en comparaison avec la croissance des autres continents. L'État serait par ailleurs exposé à des épisodes de chantage via la menace de ruptures d'approvisionnement visant à influencer ses décisions.

PIB par habitant: un écart de pouvoir d'achat croissant entre les Etats-Unis et la Zone Euro



Données de la Banque Mondiale, en US$

NOS ATOUTS POUR RENVERSER LA TENDANCE

La France dispose d'atouts structurants pour remédier à ses vulnérabilités excessives. Son espace élargi avec les Outre-Mer lui donne accès à des ressources stratégiques agricoles, énergétiques et minières, complémentées par une filière d'excellence dans le nucléaire civil lui garantissant une énergie souveraine.

Elle s'appuie également sur une population éduquée et des ingénieurs très compétents ainsi que sur un écosystème d'innovation de rang mondial, reposant à la fois sur des grands groupes industriels et des laboratoires de recherche publics tels que le CEA, l'INRIA, l'INSERM, le CNRS, l'Institut Pasteur, Paris-Saclay, etc.

Les grands groupes internationaux français ont développé des compétences de maîtrise et de gestion diversifiée de leurs chaînes d'approvisionnement, et accéléré ces efforts ces dernières années.

La France part de moins loin que ses voisins européens, portée par des entreprises de souveraineté françaises et une culture étatique de la défense du patrimoine technologique (ANSSI, SISSE, DGSI). Elle bénéficie en outre de la montée en puissance de la politique de sécurité économique de l'UE qui constitue désormais une priorité d'action de la Commission.

Le marché européen représente 450 millions de consommateurs. En tant qu'entité consolidée, il constitue le premier marché d'exportation de services des États-Unis et le deuxième marché d'exportation de biens américains. Le marché européen permet à la Chine de dégager un surplus commercial entre 300 et 400 milliards d'euros par an dans les années 2020, soit un tiers de ses excédents. À ces niveaux d'importance stratégique, **l'accès au marché européen est un élément du rapport de force international.**

Enfin, la France peut compter sur des partenariats de confiance avec des pays clés tels que le Japon et le Canada et sur des accords de coopération avancée avec les acteurs numériques américains.



450

millions de consommateurs sur le marché européen



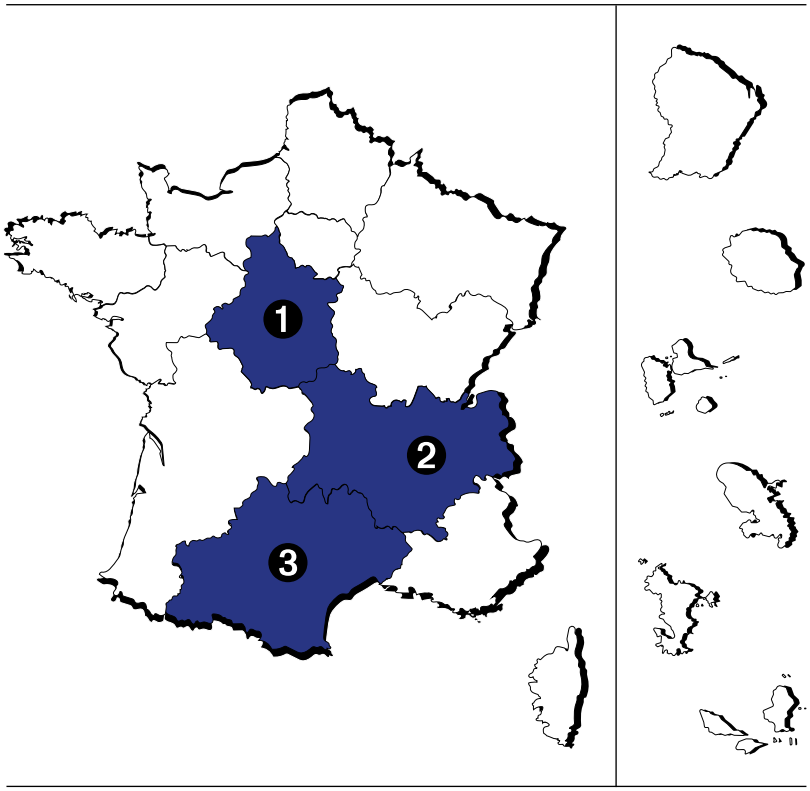
De 300 à 400 Md€

de surplus commercial

généré par la Chine sur le marché européen

VU DE NOS TERRITOIRES

Parce que les politiques publiques concernent les Français dans toute la France, **l'Institut Montaigne et l'Institut Enterritoires ont souhaité faire entendre le point de vue d'acteurs clés de nos régions** sur les grands enjeux du débat présidentiel.



Plusieurs dizaines d'élus, de responsables économiques, de représentants associatifs ou d'acteurs engagés dans la vie locale nous livrent leur regard et leurs attentes (ci-contre, 3 extraits).



1

Bertrand Chabanne
Président Groupe BEG,
Co-président du Club ETI
Centre Val-de-Loire

L'enjeu prioritaire est de préserver l'ancrage français et européen du capital des entreprises stratégiques. La stabilité des transmissions et de l'actionnariat est essentielle : le pacte Dutreil doit être consolidé. Il faut aussi identifier les vulnérabilités critiques des chaînes de valeur et mobiliser des coalitions de filières autour de cas concrets pour transformer le diagnostic en actions.

Une pratique consiste à renforcer des écosystèmes industriels autour d'ETI solides, enracinées localement. Leur proximité avec les bassins d'emploi, sous-traitants, centres de formation et collectivités en fait des acteurs de la résilience économique. Les démarches collectives de filières, comme la cosmétique ou la défense, montrent qu'une organisation associant entreprises, pouvoirs publics, recherche et formation peut transformer les enjeux de souveraineté en actions concrètes.



2

Véronique Sarselli
Présidente de la
Métropole de Lyon

La sécurité économique n'est plus réservée à l'État : elle conditionne notre capacité à produire, soigner, nous déplacer et décider librement. Il faut sécuriser nos approvisionnements, nos données et nos infrastructures, mieux partager l'information et accélérer les implantations industrielles stratégiques.

La France dispose d'atouts considérables : énergie nucléaire, recherche de haut niveau et filières industrielles puissantes. La métropole lyonnaise concentre ces forces avec la Vallée de la Chimie, la santé, les biotechnologies, des centres de recherche et des infrastructures logistiques ; elle offre une gouvernance public-privé territoriale associant industriels, recherche et collectivités.
Cyber Assistance Auvergne-Rhône-Alpes apporte également une réponse de proximité aux incidents cyber. Je propose de réunir ces logiques dans un dispositif métropolitain de « résilience économique territoriale » pour cartographier les dépendances critiques, identifier des fournisseurs alternatifs et préparer des plans de continuité.



3

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse,
Président de Toulouse
Métropole et de France
Urbain

La crise du Covid a rappelé une urgence : produire en France ce dont notre économie a besoin. Je plaide pour un réarmement industriel qui exige de lever des contraintes réglementaires étouffantes. À Toulouse comme ailleurs, ce carcan pénalise l'initiative : il faut accompagner davantage les investisseurs industriels. Nos villes industrielles sont une chance pour la France. Capitale de l'aéronautique et du spatial, Toulouse bénéficie d'atouts majeurs, portés par la locomotive Airbus. Mais la diversification est essentielle, notamment vers l'intelligence artificielle, appuyée par des centres d'innovation comme ANITI, et la santé. À Toulouse, nous avons développé une logique de campus réunissant monde académique, grands groupes et start-ups. La puissance publique conserve la maîtrise du foncier et s'appuie sur une agence d'attractivité ciblée sur nos filières d'avenir. Ce rapprochement physique de l'écosystème a fait ses preuves localement et a créé des repères forts pour les acteurs économiques.

ET AILLEURS ?

Ne pouvant plus compter sur une économie construite sur les avantages comparatifs de chacun, les États industriels ont compris qu'ils devaient agir rapidement pour réduire leurs vulnérabilités croissantes. La Chine et les États-Unis en ont fait un vecteur stratégique offensif vis-à-vis du reste du monde. Certains États ont décidé d'agir résolument.



1 États-Unis

SÉCURITÉ NATIONALE = SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

La sécurité économique détermine l'intégralité de la stratégie américaine qui vise aujourd'hui explicitement la supériorité économique, technologique et militaire, et justifie une politique économique internationale agressive, coercitive y compris envers ses alliés. Les États-Unis se sont engagés dans un plan de réindustrialisation qui justifie une politique offensive d'accès aux ressources nécessaires, par tous les moyens possibles : menaces (Groenland, Mexique), action militaire (Vénézuela, Iran), accords exclusifs (Ukraine, Philippines)...

2 Pays-Bas

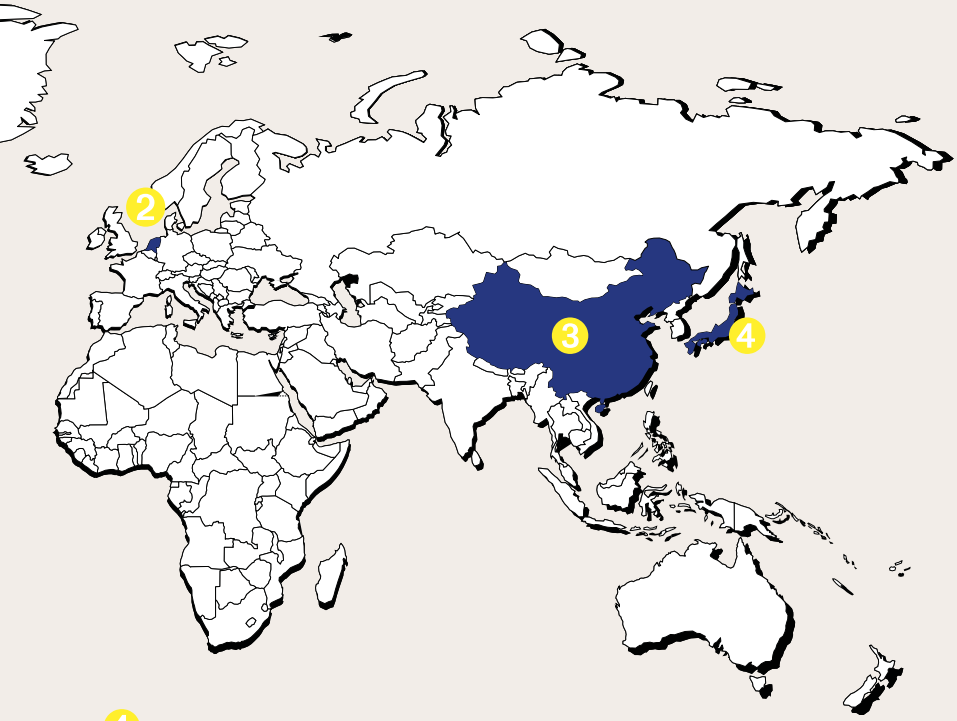
LE REVIREMENT

L'État est revenu ces 5 dernières années sur le principe de non-intervention dans les marchés au nom de la sécurité économique et pilote la protection de ses technologies industrielles stratégiques, en particulier dans le secteur des semi-conducteurs. Il n'a pas hésité à prendre le contrôle (droit de véto et nominations) d'entreprises jugées critiques (telle Nexperia, entreprise de composants électroniques achetée par la Chine). Le gouvernement a également durci les règles de son contrôle export et signé des accords exclusifs avec les États-Unis et le Japon dans le secteur des semi-conducteurs (ASML).

3 **Chine**

CRÉER DES DÉPENDANCES POUR CRÉER DES VULNÉRABILITÉS

La sécurité économique est une priorité absolue pour la Chine qui agit stratégiquement sur deux fronts : d'une part pour limiter ses propres dépendances, d'autre part pour créer des dépendances en faveur de ses intérêts. Elle accepte des sacrifices de court terme (travail intensif, investissements à perte, restructuration des champions nationaux) pour exécuter son plan stratégique. En subventionnant massivement ses entreprises exportatrices, la Chine accélère sa domination industrielle sur le monde et construit des rapports de force qui lui sont favorables. Elle se donne ainsi les moyens d'imposer ses préférences politiques en échange d'approvisionnements ou d'accès à son marché.



4 **Japon**

L'ÉTAT STRATÈGE

L'État a repris le contrôle stratégique de sa politique industrielle pour pouvoir résister à la Chine et conserver un rang économique majeur. Il a réduit ses dépendances critiques, en particulier concernant les terres rares et les matériaux critiques dans une logique assumée de souveraineté. Tokyo a noué des partenariats de sécurité économique stratégiques avec l'UE et notamment la France (co-financement d'usines de traitement et de recyclage). La sécurité économique relève d'un poste ministériel qui permet au Premier ministre d'assurer une coordination véritablement stratégique.

LE CHAMP DE CONTRAINTES

UNE POLITIQUE NATIONALE INCOMPLÈTE

La France a déjà une politique de sécurité économique, mais elle demeure timide et essentiellement réactive ; son organisation est à optimiser.

La priorité reste toujours donnée à la protection du patrimoine technologique français (entreprises innovantes, centres de recherche, chercheurs) contre les menaces et ingérences étrangères. **Cela est nécessaire mais non suffisant :** les dépendances extérieures excessives sont insuffisamment évaluées et prises en compte dans la conduite des politiques publiques. Plus d'une vingtaine d'opérateurs interviennent séparément sur le sujet sans coordination stratégique.

Les questions économiques sont peu et mal intégrées dans le dispositif de sécurité nationale qui porte en priorité sur les menaces militaires, l'espionnage et le risque terroriste. Or, sans atouts économiques à monnayer et sans résilience des entreprises, les politiques publiques traitent les urgences et les crises et peinent à produire des instruments offensifs.

DES CITOYENS À CONVAINCRE

Bien que la France possède des réserves de matériaux critiques nécessaires à notre résilience économique (lithium en Allier, tungstène en Ariège), les populations locales s'opposent parfois à leur exploitation. Il s'agit de faire oeuvre de pédagogie et de trouver le moyen de concilier acceptabilité citoyenne, enjeux écologiques et économiques.

650

grandes entreprises de +15 milliards d'euros

aux États-Unis en 2026,
contre seulement 170 en Europe

UNE POLITIQUE DE DÉFENSE COMMERCIALE TROP TIMIDE

La politique de sécurité économique française s'inscrit dans la politique commerciale européenne. Celle-ci est une compétence exclusive donnée à la Commission européenne, même si les initiatives de négociation commerciale sont validées par les États membres.

Cette politique inclut principalement des instruments de défense commerciale, censés protéger les Européens de pratiques non équitables telles que les ventes à perte et les subventions à l'exportation. La négociation des tarifs douaniers bénéficie de l'échelle européenne mais nécessite de longues tractations internes, parfois décorrélées de l'urgence géopolitique. L'instrument défensif anti-coercion n'a jamais été utilisés faute d'unanimité des États membres et les instruments offensifs de déni d'accès au marché européen n'existent toujours pas.

3X
PLUS RAPIDE

La croissance aux États-Unis a surpassé celle de l'Europe
entre 2000 et 2026
(+160 % contre +54 %).

UNE POLITIQUE DE CONCURRENCE PÉNALISANTE

Contrairement aux Américains et aux Chinois, l'Europe interdit les aides d'État aux acteurs économiques. Cette position de principe se justifie par l'équité entre États membre voulue au sein de l'UE. De plus, le droit européen de la concurrence freine les fusions d'entreprises européennes entre elles, empêchant la constitution de champions et conduisant les entreprises à croître en dehors de l'Europe, ce qui accentue les dépendances. Par ailleurs, les quelques rares dérogations existantes pour des secteurs stratégiques (comme les semi-conducteurs et les technologies environnementales) sont assorties de conditions très restrictives.

Ceci désavantage durablement les Européens face aux approches déterminées des grandes puissances.

LES IDÉES REÇUES DU DÉBAT

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, C'EST DE LA SOUVERAINETÉ MAL ASSUMÉE

À NUANCER

La sécurité économique participe de la stratégie de souveraineté, qui est une notion plus globale se définissant comme la liberté de décider sans dépendre d'une autorité supérieure.

La sécurité économique répond à des menaces précises, visant prioritairement la défense des intérêts économiques, industriels et d'approvisionnement d'un État. Elle sert directement (par la capacité à ne pas céder aux pressions extérieures) et indirectement (par la résilience des acteurs publics et privés) la souveraineté d'un pays. Comme la souveraineté, elle appelle une réflexion stratégique de long terme.

LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE EST LE NOUVEAU NOM DU PROTECTIONNISME

FAUX

La sécurité économique comporte des mesures de défense commerciale mais celles-ci demeurent très ciblées et n'affectent qu'à la marge le commerce international. Le contexte de compétition mondiale appelle désormais des politiques innovantes et de nouveaux instruments de régulation des échanges prenant en compte les nouvelles catégories de risques et de manipulations. La réalité nous oblige.

L'UE EST IMPUISSANTE FACE AUX ÉTATS-UNIS ET À LA CHINE

À NUANCER

La Commission européenne a pris l'initiative ces 5 dernières années en matière de sécurité économique : elle a aidé à la prise de conscience des menaces et à la mise en place d'instruments défensifs tels que sanctions, filtrages des investissements étrangers, autorisations d'aides nationales aux entreprises.

Cependant, ces actions restent insuffisantes face à l'accélération des grandes puissances : l'alignement des 27 États membres est difficile à obtenir ; l'approche reste trop défensive. De plus, face à des acteurs conquérants et organisés, l'Europe refuse toute confrontation directe.

L'INTÉRÊT DE LA CHINE EST DE NÉGOCIER AVEC L'EUROPE

FAUX

Puisque les Américains ferment leur marché à la Chine, Pékin va devoir écouler ses surproductions sur l'Europe. Dans un tel contexte, l'UE pourra mieux négocier un rééquilibrage commercial avec la Chine.

Malheureusement, la Chine n'entend pas effectuer ce rééquilibrage et continue à accéder au marché européen sans contrepartie. Pour maintenir son emprise, elle exerce des pressions ciblées visant à contraindre certains États membres (Allemagne, Espagne, Chypre, Hongrie ...) à empêcher toute réponse européenne organisée. Elle divise pour régner et considère qu'elle n'a pas intérêt à négocier.

LA SITUATION EST TEMPORAIRE ET LIÉE À L'ADMINISTRATION TRUMP

FAUX

La Chine produit à perte pour conquérir des marchés et manipuler les cours de bourse et les prix des marchandises. À Washington, la nécessité de la contrer fait l'objet d'un consensus politique qui perdurera au-delà de l'administration Trump. Il est peu probable que ces tensions se résorbent rapidement et qu'un retour à l'ordre mondial précédent soit possible car la pression sur l'accès des ressources de l'économie actuelle et future (numérique, énergie, décarbonation, agriculture) est croissante. Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de conflits, dans laquelle l'économie sert la puissance et chaque dépendance est susceptible d'être exploitée.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

PARTIE 2



DANS LE DÉBAT

L'IMPÉRATIF D'UNE STRATÉGIE POLITIQUE

Nos interdépendances commerciales ont permis de faire croître de manière généralisée le niveau de vie en France. Or elles sont utilisées aujourd'hui comme des armes de domination et de chantage. Le niveau de dépendance de la France est, à ce titre, très élevé :

- **Notre balance commerciale est structurellement déficitaire** (69,2 Md€ en 2025). Ce déficit n'est pas compensé par le solde positif de l'exportation de services de 56 Md€ en 2025 tiré principalement par le tourisme.

- **Nous importons de Chine la majorité des matériaux critiques et des composants nécessaires à nos industries manufacturières,** alors même que la Chine pratique de plus en plus les contrôles à l'exportation et la coercition économique au service de ses intérêts stratégiques. Sur les 390 produits listés comme stratégiques par l'Union européenne, plus de 60 % font état d'une dépendance à la Chine.

- **Nous importons des États-Unis la majorité des services numériques** (cloud, réseaux sociaux) qui forment la colonne vertébrale de notre économie digitale et de plus en plus, de notre vie démocratique.

- **La France importe pour plus de 12 Md€ de composants électroniques annuellement, avec une dépendance critique sur les semi-conducteurs de pointe** (Taïwan, Corée du Sud) et les composants passifs (Chine/Asie du Sud-Est). Or ces composants sont critiques pour nos secteurs de la défense, de l'automobile, de l'aéronautique et de la santé.

- **Environ 80 % des principes actifs des médicaments (APIs) utilisés en France sont produits hors d'Europe** (principalement en Chine et en Inde).

Ces forts niveaux de dépendances ont déjà créé des moments critiques de faiblesse française : l'augmentation abrupte du prix de l'énergie (guerre Russie-Ukraine), du prix des fruits et légumes (+25 % lors du choc inflationniste de 2021-2023) des droits de douane à l'exportation vers les États-Unis de 25 % en 2025 pour certains produits (acier, aluminium, automobiles et pièces détachées), et des faillites d'entreprises faute d'accès aux matières premières (Vencorex, Duralex).

Malgré une prise de conscience récente, notre action s'avère insuffisante et notre vulnérabilité a tendance à s'accroître. Le réveil de l'Europe sur ces risques est réel mais tardif et ne produit pas suffisamment de résultats.

TOUR D'HORIZON DES **IDÉES QUI ANIMENT LE DÉBAT PUBLIC**

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°1

CONSTRUIRE À L'ÉCHELLE E

PRIORISER L'ACTION FRANÇAISE RENFORCER LA GOUVERNANCE, ET TRANSFORMER L'ACCÈS AU MA

Quel parti pris ?

LE RATIONNEL : AUJOURD'HUI, LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE EST DAVANTAGE UN HORIZON THÉORIQUE QU'UNE RÉALITÉ OPÉRATIONNELLE

L'idée d'une sécurité économique véritable à l'échelle européenne n'est pas nouvelle. La Commission von der Leyen II multiplie les initiatives en matière de sécurité économique : politiques industrielles (Accélérateur industriel, *Chips Act 2.0*, soutien au secteur de la défense), action sur les minéraux critiques, renforcement des mécanismes de contrôle des transferts de technologies, nouvelle approche de la commande publique, usage accru des instruments de défense commerciale et régulation des services numériques. Pour autant, ces efforts peinent encore à produire des résultats tangibles, comme en témoignent l'aggravation du déficit commercial de l'Union européenne vis-à-vis de la Chine, qui a atteint 350 milliards d'euros en 2025, et l'impact de la guerre au Moyen-Orient sur l'économie française.

DONNER CORPS À LA PUISSANCE EUROPÉENNE

La vulnérabilité de l'Union européenne n'est pas absolue, mais relative. Elle tient aux asymétries structurelles dans ses relations avec la Chine et les États-Unis, ainsi qu'au déficit de compétitivité accumulé dans les deux secteurs les plus créateurs de valeur actuellement : le numérique et la transition énergétique (énergies/cleantech).

NOTRE RÉSILIENCE UROPÉENNE

AUPRÈS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POUR LES INSTRUMENTS DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE RCHÉ UNIQUE EN LEVIER STRATÉGIQUE

La construction d'une boîte à outils de sécurité économique progresse mais ses instruments ne permettent pas encore d'assurer une dissuasion crédible.

3 facteurs nuisent à notre crédibilité :

· Une hésitation structurelle liée à la crainte qu'une action plus affirmée de défense des intérêts européens ne déclenche des représailles économiques ou sécuritaires majeures — qu'il s'agisse d'un désengagement américain de l'OTAN, d'un soutien accru de la Chine à l'effort de guerre russe ou d'une guerre commerciale qui ne ferait que des perdants.

· Les désaccords persistants entre États membres.

· Les lenteurs institutionnelles, contrastant avec l'agilité des processus de décision en Chine et aux États-Unis.

Selon cette idée qui anime le débat public, il devient donc nécessaire d'identifier les leviers permettant de donner corps à une action européenne plus cohérente, capable de convaincre les grandes puissances de la détermination de l'UE à accepter des confrontations sélectives pour préserver sa capacité à définir ses choix économiques et sociaux. La première étape consiste à réduire sa vulnérabilité au chantage.

Cette incarnation de la puissance européenne ne peut faire l'impasse d'une vision technologique fédératrice et porteuse de fierté (avec, par exemple, l'objectif affiché d'envoyer un Européen sur la planète Mars à l'horizon 2040).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

UTILISER STRATÉGIQUEMENT L'ACCÈS AU MARCHÉ EUROPÉEN

L'objectif est de transformer l'ouverture du marché européen, longtemps pensée comme une fin en soi, en instrument de sécurité économique, facilitant la réindustrialisation et la consolidation des alliances stratégiques de l'Europe pour réduire ses vulnérabilités d'approvisionnement.

CONDITIONNER L'ACCÈS AU MARCHÉ EUROPÉEN POUR ORGANISER LA RÉSILIENCE

La France pousse à Bruxelles une doctrine européenne d'accès conditionnel reposant sur trois principes :

1.L'exclusion des acteurs impliqués dans des pratiques de coercition économique ou de remise en cause de la souveraineté des États membres par l'établissement d'une riposte symétrique, proportionnelle et systématique (si déni d'accès d'un marché étranger à un produit français ou européen, riposte par déni d'accès au marché européen d'un montant équivalent des produits importés).

2.La sélection, dans les marchés publics européens et les marchés bénéficiant de fonds publics, de fournisseurs européens sachant démontrer leur résilience face aux crises géopolitiques.

3.La mise en place d'un accès privilégié pour les partenaires de confiance partageant des intérêts stratégiques convergents avec l'Union européenne.

ORGANISER DES RIPOSTES MASSIVES ET RAPIDES CONTRE LES ATTAQUES COMMERCIALES

Utiliser les instruments de défense commerciale (*anti-dumping*, anti-subvention, instrument d'accès aux marchés publics) en séquences d'action coordonnées, pour en multiplier les effets.

Transformer l'instrument anti-coercition (ACI) européen en une véritable arme de riposte rapide, capable d'imposer en une semaine des sanctions tarifaires ou des restrictions d'accès au marché unique à travers un vote à la majorité qualifiée sur proposition de la Commission européenne ou d'un État membre.

Agir le plus en amont possible des risques de surproductions déversées sur le marché européen : en adoptant un règlement défensif anti-surcapacité (repérage des signaux faibles, enquêtes amont, mesures de rétorsion miroir). Si un pays subventionne massivement une industrie pour exporter ses surplus, l'UE peut imposer des tarifs douaniers jusqu'à 150 %, restreindre l'accès à ses marchés publics ou limiter les investissements directs de ce pays dans le secteur concerné en Europe.

CONCLURE AU NIVEAU EUROPÉEN UN PAQUET DE MESURES DE DÉFENSE COMMERCIALES POUR RÉÉQUILIBRER LA RELATION UE-CHINE

La France doit soumettre aux conclusions du Conseil européen une feuille de route visant à mettre fin à l'asymétrie persistante dans le commerce sino-européen.

Le déficit commercial européen vis-à-vis de la Chine a atteint 350 milliards d'euros en 2025, alors même que la Chine est la principale cible des mesures de défense commerciale (*anti-dumping*, anti-subvention) de l'UE.

En 2024, le secteur chimique chinois était ainsi l'objet d'un tiers des nouvelles mesures défensives adoptées par l'UE, après enquête.

Les mesures européennes sont jusqu'à présent très insuffisantes et ne parviennent pas à enrayer une dynamique structurelle, alors que les politiques industrielles chinoises mettent en danger des pans entiers de l'industrie européenne au-delà du secteur automobile, de la chimie aux semi-conducteurs.

Seul un paquet plus ambitieux de mesures, déroulées sur trois ans, peut convaincre la Chine qu'elle risque de perdre l'accès à un marché qui représente un tiers de ses surplus commerciaux, et la contraindre ainsi à une approche plus équilibrée et moins destructrice pour l'industrie européenne.

La mesure phare de cette stratégie

Voter un *Buy European Act*

La législation vise à réserver une part majoritaire des marchés publics européens aux entreprises produisant sur le territoire de l'Union, en s'inspirant du modèle américain du « *Buy American Act* » et en adaptant les règles de passation des marchés publics.

Elle généralise des critères indirects de sélection : seuil de contenu local, prise en compte de l'empreinte carbone à la frontière de l'UE, exigences de réciprocité commerciale, sécurité d'approvisionnement, afin de favoriser les fournisseurs européens et les partenaires de confiance.

La législation cible en priorité les secteurs stratégiques : la défense, la santé, l'agriculture, le numérique.

L'objectif stratégique principal est de réorienter les approvisionnements sur les fournisseurs européens afin de réduire les dépendances extérieures excessives. L'objectif secondaire est de faciliter la constitution d'alliances de sécurité économique avec des partenaires de confiance (tels que le Japon ou le Canada) pour mieux résister aux crises futures.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

RENFORCER LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Les entreprises sont les principales gestionnaires de leurs risques d'approvisionnement, mais les conséquences de leurs décisions sont critiques pour la France. La réponse la plus efficace aux risques d'interruption des chaînes d'approvisionnement est de faciliter leur croissance, afin qu'elles atteignent la taille critique et soient ainsi en position de constituer la première ligne de défense contre l'arsenalisation des interdépendances par les États concurrents.

DÉFENDRE L'APPROFONDISSEMENT DU MARCHÉ UNIQUE

Permettre aux capitaux européens de circuler aussi facilement qu'aux États-Unis afin d'avoir la taille critique pour financer chez nous le développement de nos entreprises.

· Construire un NASDAQ européen regroupant les 100 plus grandes entreprises de haute technologie.

· Harmoniser les règles de faillite, de restructuration et de protection des investisseurs, sous l'égide de l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (AEMF).

Autoriser la consolidation transfrontalière des opérateurs européens et passer d'une régulation nationale à une supervision à l'échelle de l'UE dans les réseaux de télécommunication et des infrastructures critiques, en l'assortissant d'une règle de préférence européenne pour la construction des réseaux. L'objectif est de créer un marché unique de la connectivité et de préparer le déploiement de la 6G.

FACILITER LA CRÉATION DE CHAMPIONS EUROPÉENS

Mettre en place un véritable *Buy European Act* pour favoriser les entreprises européennes avant les entreprises étrangères au marché commun.

Défendre à Bruxelles l'élargissement de la définition du « marché pertinent » afin d'autoriser des fusions créant un acteur dominant en Europe lorsque cela renforce la compétitivité et la sécurité économique de l'Europe.

Faciliter les fusions entre PME, même à faible ou nul chiffre d'affaires, afin d'investir dans la taille qui permet la croissance et non d'exiger prioritairement de la rentabilité (par exemple via un régime simplifié au titre de la sanctuarisation européenne).

INITIER UNE NOUVELLE ÉTAPE DE SIMPLIFICATION NORMATIVE

Promouvoir à Bruxelles une politique industrielle s'appuyant sur des clusters géographiques et sur un label « projets stratégiques », et s'appuyer sur l'exemple « Notre Dame » pour créer des « bulles d'exemption réglementaire » pour les projets industriels stratégiques en Europe.

Réduire le délai d'autorisation de la Commission européenne de deux ans à six mois pour les Projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC).

Simplifier les règles administratives d'introduction en bourse des entreprises de la tech et permettre aux fondateurs de garder le contrôle sur leurs entreprises en autorisant les actions à droit de vote double ou multiple.



RENFORCER LES CAPACITÉS D'ANTICIPATION ET DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Soutenir la construction d'une unité d'intelligence économique au sein de la Commission européenne (Secrétariat Général, ou DG Commerce et Sécurité Économique), s'appuyant sur des capacités de collecte en source ouverte, d'utilisation des instruments de sécurité économique européens pour générer de l'information stratégique.

Cette unité remplacerait **INTCENT**, en poursuivant ses tâches d'organisation du partage d'information entre services de renseignement des États membres centrée sur les enjeux de sécurité économique.

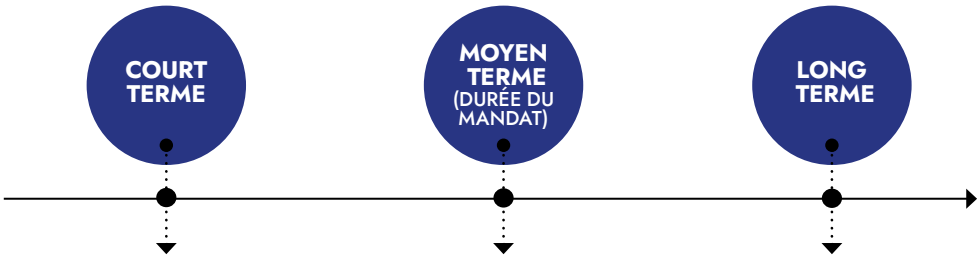
Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Sous la présidence d'Ursula von der Leyen, la Commission européenne a opéré une inflexion stratégique majeure : l'Union est passée d'un paradigme de libre-échange relativement naïf à une approche de sécurité économique, où les interdépendances sont désormais analysées à travers le prisme du risque géopolitique.
Cette doctrine, formalisée en 2023, repose sur le concept de « *de-risking* » plutôt que de « découplage » (c'est-à-dire des alliances de renforcement mutuel plutôt que des ruptures commerciales). Elle identifie quatre vulnérabilités centrales : les chaînes d'approvisionnement critiques, les infrastructures sensibles, les fuites technologiques et les risques de coercition économique.

Pour y répondre, la Commission déploie une stratégie structurée en trois piliers : promouvoir la base industrielle européenne via des politiques industrielles ciblées (*Chips Act, Critical Raw Materials Act, Industrial Accelerator Act*), protéger le marché unique grâce à de nouveaux instruments défensifs (anti-coercition, filtrage des investissements, contrôle des technologies sensibles), et diversifier les dépendances par des partenariats stratégiques avec des pays alliés. L'ensemble dessine une Europe plus géopolitique, cherchant à concilier ouverture économique et affirmation de souveraineté dans un environnement international plus conflictuel.
Mais les résultats de ces efforts sont insuffisants.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



(2027-2028)

Porter à Bruxelles la doctrine d'accès conditionnel au marché unique.

Soumettre au Conseil européen la feuille de route de rééquilibrage UE-Chine.

Obtenir la réforme de l'instrument anti-coercition (vote à la majorité qualifiée, riposte en une semaine).

(2028-2030)

Faire adopter le *Buy European Act* et le règlement anti-surcapacité.

Réduire le délai d'autorisation des PIIEC à six mois.

Lancer l'unité d'intelligence économique de la Commission.

(2030 et au-delà)

Approfondissement du marché unique des capitaux, NASDAQ européen, consolidation transfrontalière des télécommunications, vision technologique fédératrice (un Européen sur Mars à l'horizon 2040).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela coûterait approximativement ?

De 3 à 8 Md€

dont dépense additionnelle : 0 à 3 Md€/an

Les montants sont exprimés en effort public annuel total, en distinguant la dépense additionnelle par rapport à la trajectoire tendancielle, estimée de 4 à 5 Md€ par an. Cette estimation repose principalement sur France 2030, qui mobilise 4,4 Md€ en 2026 après l'annulation de 1,1 Md€ sur les 5,5 Md€ initialement prévus afin de contenir le déficit public à 5 % du PIB. Environ 3 Md€ par an correspondent au volet industriel, sur la base des 12,146 Md€ engagés en faveur des entreprises industrielles entre 2021 et 2024. À cette référence s'ajoutent les crédits consacrés aux dispositifs de sécurité économique ainsi que la quote-part française des instruments européens.

Un coût budgétaire direct limité, porté par l'échelle européenne

Cette voie repose principalement sur des instruments réglementaires et commerciaux (accès conditionnel au marché, instrument anti-coercition renforcé, règlement anti-surcapacité) dont le coût budgétaire direct est faible. L'essentiel de l'effort financier porte sur la contribution française aux politiques industrielles européennes (*Chips Act 2.0*, PIIEC accélérés, Accélérateur industriel) et sur la montée en puissance d'une unité d'intelligence économique à Bruxelles, soit un engagement annuel de l'ordre de 3 à 8 Md€ pour la France, mutualisé avec les 26 autres États membres. Dans son épure basse, cette voie se situe au niveau ou en deçà du socle actuel. Elle ne constitue donc pas un effort supplémentaire mais l'acceptation d'une trajectoire déjà déclinante : une annulation de 500 M€ décidée pour 2025, un amendement sénatorial supprimant 1 Md€ mi-décembre 2025, puis 1,1 Md€ annulés en 2026. Dans son épure haute, elle finance une montée en charge des instruments européens — préférence dans la commande publique, défense commerciale, IPCEI.

Un coût indirect lié aux ripostes commerciales

Le risque principal est celui de représailles tarifaires américaines ou chinoises en cas d'activation des instruments offensifs. Une escalade commerciale pourrait coûter de 0,2 à 0,5 point de PIB par an aux exportateurs français pendant la phase de confrontation. À l'inverse, le rééquilibrage du déficit commercial européen vis-à-vis de la Chine (350 Md€ en 2025) représente un gain potentiel majeur à moyen terme.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

Cette voie est dépendante de l'alignement des 27 ; la France ne maîtrise ni le calendrier ni l'issue des négociations. L'unanimité requise sur certains instruments constitue le principal verrou.
Le commerce est une compétence exclusive, mais le filtrage des IDE laisse la décision finale aux États, la sécurité nationale relève de l'article 346 TFUE, et la fiscalité et le pénal exigent l'unanimité.

ARBITRAGES MAJEURS

Accepter de partager la décision stratégique avec des partenaires aux intérêts divergents (Allemagne exportatrice, pays sous influence chinoise) en échange de l'effet d'échelle du marché de 450 millions de consommateurs.

POINTS DE TENSION

Il y a un risque de blocage par les États membres ciblés par les pressions chinoises (Hongrie, Chypre, Espagne) ; crainte allemande de représailles sur l'automobile ; tensions entre préférence européenne et engagements OMC ; risque de riposte asymétrique américaine sur la sécurité (OTAN).

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°2

ÉRIGER LA FO

RÉDUIRE L'EXPOSITION DE LA FRA
DES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE
LES DÉPENDANCES EXTÉRIEURES

Quel parti pris ?

LE RATIONNEL

Le niveau de risque géopolitique qui pèse sur la France est tel que la priorité n'est plus l'optimisation par les coûts ou l'efficacité des chaînes de valeur globales, mais la réduction des dépendances critiques et la maîtrise des actifs essentiels pour le pays (agriculture, santé, défense, numérique, énergie, transport), afin de limiter les points de pression externes susceptibles d'être utilisés à des fins de chantage.

La France n'aura que peu de poids face à la rivalité sino-américaine et l'Europe ne produit pas de résultats tangibles. Il est improbable que les pays de l'UE parviennent à surmonter rapidement leurs désaccords et leurs intérêts nationaux divergents pour faire émerger une action commune suffisamment puissante.

Selon cette idée qui anime parfois le débat public, pour se prémunir des menaces et se préparer à de probables grandes crises mondiales, il est nécessaire de concentrer nos efforts sur ce que nous pouvons maîtriser nous-mêmes et de protéger la France des influences et dépendances extérieures. Il nous faut construire notre forteresse nationale. L'État doit mieux planifier les besoins et la sécurisation des secteurs clés à la souveraineté du pays et ordonner aux entreprises l'exécution de cette stratégie. Il nous faut en priorité relocaliser nos moyens de production.

La stratégie politique de forteresse nationale accepte des coûts plus élevés et des manques au nom de la résilience et du maintien des secteurs essentiels. Elle se traduit par un contrôle renforcé des investissements étrangers et une politique de substitution locale aux importations dans les secteurs critiques.

Cette incarnation de l'autonomie française exige la maîtrise de notre souveraineté énergétique et numérique. La première est portée par le plan nucléaire d'EDF. L'attention doit donc se focaliser sur le numérique et veiller à l'indépendance de nos infrastructures et la protection de nos données métier.

RTERESSE NATIONALE

NCE EN RELOCALISANT AU MAXIMUM
NATIONAL ET EN CONTRÔLANT STRICTEMENT

IDÉE N°2 DU DÉBAT

UN PROTECTIONNISME FRANÇAIS

La concentration sur le sol national des productions nécessaires à la résilience de la nation en temps de crise exige une rupture avec les échanges internationaux qui créent nos dépendances et donc nos vulnérabilités.

ACCEPTER LA CONFRONTATION AVEC L'UE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale est une compétence exclusive de l'Union européenne, même si la Commission l'exerce au nom des États membres. Il est impossible d'imposer des droits de douane aux frontières de la France sans sortir des traités européens.

Dans ce contexte, la France est contrainte de prendre une voie moyenne. Elle doit durcir ses normes techniques, sanitaires, environnementales ou de sécurité pour les produits entrant sur son territoire.

Mener une telle politique de barriérage administratif, en imposant des labels de qualité franco-français drastiques et en multipliant les contrôles administratifs aux frontières pour ralentir les importations, amènera néanmoins à un bras de fer avec nos partenaires européens.

Le droit européen (article 34 du Traité sur le fonctionnement de l'UE) interdisant les restrictions quantitatives aux importations et toutes les « mesures d'effet équivalent », une telle politique peut amener la Commission européenne à attaquer la France devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Pour mener cette politique, la France devra donc accepter des amendes record et des astreintes financières quotidiennes de plusieurs millions d'euros.

RENFORCER LES CONTRÔLES SUR LES ACTIVITÉS ÉTRANGÈRES SUR LE SOL NATIONAL

Investissements étrangers : abaisser le seuil de contrôle de 10% à 5% du capital pour les entreprises des secteurs du numérique, des biotechnologies et de l'énergie.

Instaurer un droit de veto systématique de l'État pour la vente de brevets à l'étranger.

Tripler le personnel du Service de l'Information Stratégique et de la Sécurité Économiques, et consacrer la moitié de ses ressources à la surveillance des chaînes d'approvisionnement, l'autre à sa priorité actuelle, la défense contre les acquisitions étrangères du patrimoine technologique français.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

IDÉE N°2 DU DÉBAT

UNE POLITIQUE DE RELOCALISATION EN FRANCE

La préférence nationale dans la commande publique : imposer aux administrations publiques, aux hôpitaux ou aux écoles un quota d'achat de produits français (alimentation, uniformes, matériel ferroviaire, etc.), en violation directe des règles de concurrence du marché unique européen.

Créer un Livret Souveraineté : le Livret S, produit d'épargne populaire défiscalisé et garanti par l'État, aurait 100 % de ses fonds fléchés vers les projets industriels prioritaires selon un critère de résilience et de sécurité nationale.

CRÉER DES ZONES INDUSTRIELLES PRIORITAIRES

Activer un levier foncier : garantir la délivrance d'un permis de construire en moins de 3 mois dans les zones d'aménagement prioritaires dans lesquelles toutes les enquêtes d'impact environnemental et archéologiques ont préalablement été finalisées par l'État.

Activer un levier fiscal : Supprimer pendant 10 ans au sein de la zone la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, pour sa part restante), et la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Instaurer un crédit d'impôt « investissement souverain » sur l'achat de machines-outils, de robots et d'équipements de décarbonation industrielle installés dans la zone.

Permettre le raccordement prioritaire au réseau RTE et garantir l'accès à la haute puissance en moins de 6 mois, là où les délais standards de raccordement s'élèvent parfois à plusieurs années.

Sécuriser des contrats d'énergie à long terme (PPA) : proposer aux industries s'installant dans les ZRP des tarifs d'électricité nucléaire ou renouvelable garantis sur 15 ou 20 ans, via des contrats d'achat direct adossés au parc d'EDF.

La mesure phare de cette stratégie

FAIRE ADOPTER UNE LOI DE PROGRAMMATION POUR LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE (LPSE)

Créer un Secrétariat Général à la Souveraineté Économique (SGSE), placé directement sous l'autorité du Premier ministre, qui absorbe la Direction générale des Douanes, la DGCCRF (fraudes) et le Service de l'information stratégique et de l'intelligence économique (SISSE).

Fixer une trajectoire contraignante de réduction des parts de marché étrangères sur le sol français à l'horizon 2032 pour les entrants pharmaceutiques, les composants électroniques et les entrants agricoles.



UNE DIPLOMATIE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE AUTONOME

Conclure des partenariats bilatéraux de résilience avec des pays clés (Kazakhstan pour l'uranium, Chili pour le lithium, République démocratique du Congo pour le cobalt et le cuivre, Maroc pour le phosphate, Brésil pour les terres rares, Namibie pour la production d'hydrogène vert) en échange de contrats d'armement préférentiels, de transferts de technologies et de partenariats dans la construction d'infrastructures critiques (énergie, câbles sous-marins, numérique, spatial).



ACCEPTER LA SOBRIÉTÉ

Faire adopter un budget pluriannuel pour les stocks stratégiques : sanctuariser un financement dédié à la constitution de réserves d'État de métaux critiques, de principes actifs de médicaments et de composants électroniques de base.

Mettre en œuvre des mesures d'économie sur l'énergie, l'eau, l'alimentation importée et les biens de consommation.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

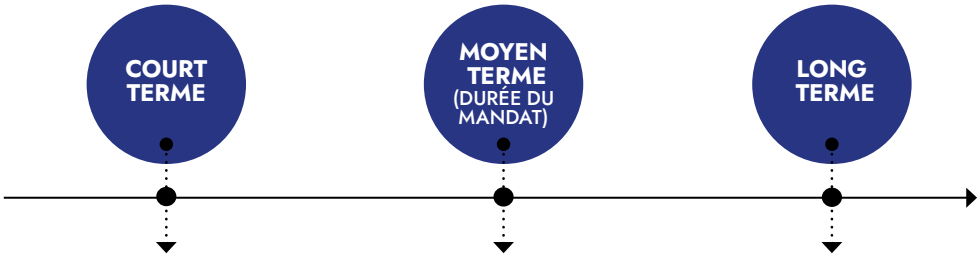
Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

La Chine de Xi Jinping est aujourd'hui le modèle qui se rapproche le plus d'une « forteresse nationale » appliquée à l'économie. Elle combine une politique de protection du marché intérieur par des normes techniques et réglementaires conçues sur mesure, des exigences de coentreprises avec des acteurs locaux favorisant les transferts de technologies, une planification systématique visant à réduire les dépendances dans les secteurs stratégiques dans l'objectif de se préparer à une confrontation majeure avec les États-Unis, ainsi qu'un soutien massif de l'État via les banques publiques, des tarifs énergétiques subventionnés et la mise à disposition d'infrastructures et de terrains.

Cette stratégie repose sur plusieurs avantages structurels propres à la Chine : la taille de son marché intérieur, qui lui permet de créer une demande captive pour faire émerger des champions nationaux avant de les projeter à l'international, mais aussi des écarts de développement internes qui ont longtemps soutenu sa compétitivité-coût grâce aux migrations massives de main-d'œuvre vers les centres industriels. Cette combinaison d'un État stratège, d'un marché intérieur immense et d'une politique industrielle offensive a permis à Pékin de transformer ses succès indéniables en matière de réduction des dépendances en levier de puissance économique à l'international.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



(2027-2028)

Faire adopter la loi de programmation pour la sécurité économique (LPSE) ; créer le Secrétariat Général à la Souveraineté Économique sous l'autorité du Premier ministre.

Abaisser le seuil de contrôle des investissements étrangers à 5 % dans le numérique, les biotechnologies et l'énergie.

Tripler les effectifs du SISSE.

(2028-2031)

Déployer les zones industrielles prioritaires (permis en 3 mois, raccordement RTE en 6 mois, PPA nucléaires sur 15-20 ans).

Lancer le Livret S.

Constituer les stocks stratégiques.

Conclure les partenariats bilatéraux de ressources (Kazakhstan, Chili, RDC, Maroc, Brésil, Namibie).

(2032 et au-delà)

Atteindre la trajectoire contraignante de réduction des parts de marché étrangères pour les entrants pharmaceutiques, les composants électroniques et les entrants agricoles.

Assumer dans la durée le différentiel de coût de la production nationale.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela côuterait approximativement ?

De 30 à 60 Md€

dont dépense additionnelle : 25 à 55 Md€/an

Le coût élevé de la relocalisation et de la substitution aux importations

Cette voie assume explicitement des coûts supérieurs au nom de la résilience :

- Zones industrielles prioritaires (exonérations CFE/CVAE/TFPB sur 10 ans et crédit d'impôt « investissement souverain »): 5 à 12 Md€ par an en dépense fiscale.
- Préférence nationale dans la commande publique (surcoût d'achat sur le périmètre stratégique): 5 - 10Md€ de surcoût budgétaire.
- Stocks stratégiques d'État (constitution étalée + portage et rotation): 3 à 6 Md€ de dépense et immobilisation.
- Soutien énergétique (PPA garantis, raccordement prioritaire) 2 à 5 Md€ d'écart au prix de marché.
- Partenariats bilatéraux de ressources (contreparties : transferts, infrastructures, financements) : 2 à 5 Md€ de dépense garantie.
- Livret S (coût de la défiscalisation et garantie d'État): 1 à 3 Md€ de dépense fiscale.

L'effort cumulé représente un ordre de grandeur de 30 à 60 Md€ par an.

Le coût du contentieux européen

Le barriérage administratif et la préférence nationale violant le droit du marché unique (article 34 TFUE), la France devra provisionner des amendes record et des astreintes quotidiennes de plusieurs millions d'euros prononcées par la CJUE, ainsi que le coût diplomatique d'un bras de fer durable avec ses partenaires européens.

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La voie n'est pas finançable. 30-60 Md€/an dans une trajectoire de déficit et de dette où la charge d'intérêts devient un des premiers postes budgétaires. L'enveloppe totale de France 2030 s'élève à 54 Md€ : cette voie reviendrait à reproduire l'intégralité du plan chaque année.

Juridiquement parlant, c'est la plus contrainte des trois voies. La politique commerciale est une compétence exclusive de l'UE et la préférence nationale est contraire au droit du marché unique. Faisable seulement au prix d'un contentieux permanent ou d'une renégociation des traités.

ARBITRAGES MAJEURS

Résilience contre pouvoir d'achat (accepter prix plus élevés et pénuries ponctuelles) ; souveraineté contre solidarité européenne ; protection des secteurs critiques contre compétitivité des secteurs exportateurs exposés aux représailles.

POINTS DE TENSION

Isolement diplomatique au sein de l'UE ; riposte des partenaires sur les exportations françaises (aéronautique, agroalimentaire, luxe) ; taille insuffisante du marché national pour amortir les investissements industriels ; tension sociale si la sobriété est perçue comme une régression.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

DANS LE DÉBAT

IDÉE DU DÉBAT N°3

SE LIBÉRER DE
LES PLUS CRITI

TRAITER DE NOS VULNÉRABILITÉS
ACCESSIBLES INDIFFÉREMMENT DE
OU INTERNATIONAL. AGIR EN FAVE

Quel parti pris ?

LE RATIONNEL

Cette troisième idée repose sur une lecture réaliste des interdépendances contemporaines. Les vulnérabilités critiques de la France ne se laissent pas traiter dans un seul cadre d'action. Les leviers sont partout et il est nécessaire d'agir secteur par secteur, en déterminant pour chaque enjeu si les marges de progrès sont les plus importantes au niveau national, dans le cadre européen ou à travers des partenariats internationaux, qu'ils soient bilatéraux ou plurilatéraux. L'enjeu est de mobiliser simultanément l'ensemble des leviers disponibles (régulation européenne, politiques industrielles nationales, alliances sectorielles internationales, instruments commerciaux, normes et financements) en fonction de critères d'efficacité et d'impact. Le mot d'ordre de cette stratégie politique est que les missions doivent définir les coalitions.

Ce parti pris d'agilité vise à concentrer l'effort là où les risques sont les plus élevés et les effets de levier les plus forts. Il s'agit de traiter les vulnérabilités critiques de manière différenciée, en fonction des secteurs exposés et de leur degré de dépendance. Cette approche non doctrinale refuse de s'enfermer dans une architecture rigide de protection.

En pratique, l'action publique doit viser à mobiliser simultanément et de manière complémentaire les différents niveaux d'action en priorisant ses efforts.

L'échelon européen doit être utilisé pour mutualiser les capacités critiques, structurer des politiques industrielles ciblées, créer des effets d'écosystème, et agir sur l'échelle de marché dans notre politique commerciale.

S DÉPENDANCES QUES

CRITIQUES EN USANT DE TOUS LES LEVIERS L'ÉCHELON NATIONAL, EUROPÉEN UR DES SECTEURS LES PLUS EXPOSÉS.

L'échelon national reste indispensable pour localiser des capacités industrielles ciblées et sécuriser des capacités de dernier ressort.

Enfin, l'échelon international fonctionne dans une logique de partenariats de confiance privilégiés avec des États fiables, permettant une diversification stratégique et des alliances technologiques dans les chaînes de valeur critiques.



AGIR PAR SECTEURS PRIORITAIRES

COMPOSANTS TECHNOLOGIQUES

Objectif prioritaire : la réduction de la dépendance à la Chine pour 99 % des terres rares utilisées en Europe dans les chaînes de valeur des renouvelables — panneaux solaires, batteries, électrolyseurs, aimants permanents. La transition énergétique se construit donc sur une dépendance critique.

- **National :** soutien à la croissance d'un cluster transition énergétique dans le nord (gigafactories des Hauts-de-France, capacités de recyclage des aimants et batteries).
- **Européen :** préférence européenne pour la cleantech made in Europe.
- **International :** pousser à la création d'un marché commun fondé sur des critères de résilience avec nos partenaires de confiance en s'appuyant sur une base G7.

PUCES ET SERVICES NUMÉRIQUES

Objectif prioritaire : la réduction des risques liées à la dépendance envers Taïwan et la Corée du Sud pour les semi-conducteurs de pointe et aux hyperscalers américaines pour les services numériques, notamment le cloud.

- **National :** déploiement d'un cloud souverain pour le secteur public et la défense afin de protéger les données métiers sensibles, data centers souverains et soutien à l'IA appliquée.
- **Européen :** préférence européenne dans la connectivité (réseaux, 6G), les centres de données et l'infrastructure IA.
- **International :** accords de priorité d'approvisionnement en composants (Corée, Taïwan) en cas de crise, en contrepartie d'accès au marché européen, et cadre transatlantique négocié sur les données (voir Axe 2).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

CHIMIE/MOLÉCULES/PRINCIPES ACTIFS

Objectif prioritaire : la réduction des risques liés à la dépendance à 80 % des principes actifs des médicaments utilisés en France à des sources hors d'Europe (principalement Chine et Inde).

- **National :** relocalisation ciblée des molécules essentielles (paracétamol, amoxicilline, curares) et stocks stratégiques d'État de principes actifs.
- **Européen :** statut de « médicament critique » assorti d'obligations de stockage et critères de sécurité d'approvisionnement dans les achats hospitaliers (logique *Buy European Act*).
- **International :** diversification vers des producteurs de confiance (Inde dans un cadre négocié, partenariat UE-Japon).

ALIMENTAIRE

Objectif prioritaire : la réduction des risques liés à la dépendance extérieure aux intrants (engrais, phosphate, alimentation animale, semences) autant que sur certains produits finis.

- **National :** préférence dans la commande publique (cantines, hôpitaux).
- **Européen :** clauses miroir imposant aux importations les normes sanitaires et environnementales européennes, préférence européenne agricole.
- **International :** sécurisation du phosphate (Maroc) et partenariats sur les engrais et intrants.



UNE MEILLEURE GESTION TRANSVERSALE DES RISQUES

EFFECTUER LA CARTOGRAPHIE DES VULNÉRABILITÉS CRITIQUES

La direction de la sécurité économique du SGDSN recense secteur par secteur et en continu, les vulnérabilités extérieures de la France (matières premières, composants, infrastructures, logiciels, talents) et les hiérarchise par degré de criticité pour orienter l'effort là où le risque est le plus élevé.

RÉFORMER LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN FRANCE

Abaisser le seuil de déclenchement à 5 % du capital ou des droits de vote pour les secteurs ultra-sensibles (numérique et cloud, biotechnologies et santé, énergie, infrastructures critiques, données, IA, quantique, spatial), en cohérence avec le seuil déjà retenu Voie 2.

Surveiller les prises de contrôle rampantes et les minoritaires d'influence : déclencher le contrôle dès qu'une participation, même minoritaire, ouvre un accès au conseil, à l'information stratégique ou aux données sensibles.

Conditionner les autorisations à des engagements opposables et audités : maintien de la R&D en France, conservation des compétences clés, non-transfert des brevets, avec un pouvoir de cession forcée en cas de manquement.

Instaurer des *golden powers* à l'italienne et à la néerlandaise : droit de veto sur certaines décisions et droit de nomination, sur le modèle de l'intervention néerlandaise dans Nexperia.

La mesure phare de cette stratégie

NOMMER AU GOUVERNEMENT UN MINISTRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, RATTACHÉ AU PREMIER MINISTRE

Inscrire dans son décret d'attributions l'objectif de réduction, au cours du quinquennat, des dépendances extérieures excessives de la France.

Placer sous son autorité une direction consolidée de la sécurité économique au sein du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

Lui confier la mission de coordonner l'action de l'État en matière de réduction des vulnérabilités économiques stratégiques, le SGDSN assurant, pour sa part, la coordination opérationnelle de la mise en œuvre administrative de cet objectif.

Le charger de « *stress tests* » réguliers des secteurs critiques.

Le charger de la rédaction d'un plan de réallocation rapide de ressources en cas de choc (énergie, santé, défense).

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

SÉCURISER LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Mettre en place une politique de « sécurité de l'innovation » : brevets, savoir-faire, données de recherche, talents constituent le véritable patrimoine stratégique de la France et la première cible du pillage technologique.

Soumettre à autorisation préalable la cession de brevets stratégiques à l'étranger, sur la base d'un registre des brevets critiques tenu par l'État, avec un droit de veto selon un critère de sécurité économique.

Étendre la protection aux transferts de savoir-faire et aux licences exclusives afin de couvrir le secret industriel et les données de R&D.

RENFORCER L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

Renforcer le SISSE, en consacrant une part accrue de leurs moyens à la surveillance des chaînes d'approvisionnement et à la détection des ingérences, en complément de la défense du patrimoine technologique.

Mieux contrôler les partenariats académiques et industriels sensibles, des coopérations de recherche aux thèses associant des entités à risque, à travers un filtrage par la DGSI des partenaires internationaux.

UNE ACTION INTERNATIONALE STRUCTURÉE PAR DES PARTENARIATS DE CONFIANCE

Construire un réseau d'alliances de sécurité économique avec des États fiables partageant nos intérêts stratégiques. Le principe directeur de la voie 3 « les missions définissent les coalitions » s'applique ici pleinement : à chaque vulnérabilité critique correspond un partenariat dédié.

DES ALLIANCES SECTORIELLES CIBLÉES SUR LES CHAÎNES DE VALEUR CRITIQUES

Approfondir le partenariat de sécurité économique avec le Japon (co-financement d'usines de traitement et de recyclage des terres rares, coordination des contrôles export sur les semi-conducteurs) et l'étendre au Canada (minéraux critiques, uranium) et à l'Australie (lithium, terres rares). Négocier avec la Corée du Sud et Taïwan des accords de priorité d'approvisionnement en composants électroniques en cas de crise, en contrepartie d'un accès privilégié au marché européen et de coopérations technologiques. Mobiliser l'accès au marché unique comme monnaie d'échange, conformément à la doctrine d'accès conditionnel défendue à Bruxelles.

UNE DIVERSIFICATION ORGANISÉE DES FOURNISSEURS À RISQUE

Chaque dépendance jugée irremplaçable à court terme par la cartographie des vulnérabilités, contractualiser au moins une source alternative dans un pays de confiance (logique de « *friendshoring* ») : phosphate marocain, lithium chilien, cobalt et cuivre congolais, hydrogène vert namibien — en échange de transferts de technologies, de contrats d'armement préférentiels et de partenariats d'infrastructures (énergie, câbles sous-marins, spatial).

UN ACCORD TRANSATLANTIQUE POUR LA SÉCURITÉ DES DONNÉES EUROPÉENNES

Protéger l'Europe dans la course à l'IA : négocier un deal transatlantique sur les données, équilibré, qui préserve les données stratégiques européennes tout en maintenant la coopération nécessaire dans la compétition mondiale de l'intelligence artificielle.

Négocier une exemption du *Cloud Act* américain pour le secteur public et la défense, condition de la souveraineté sur les données les plus sensibles.

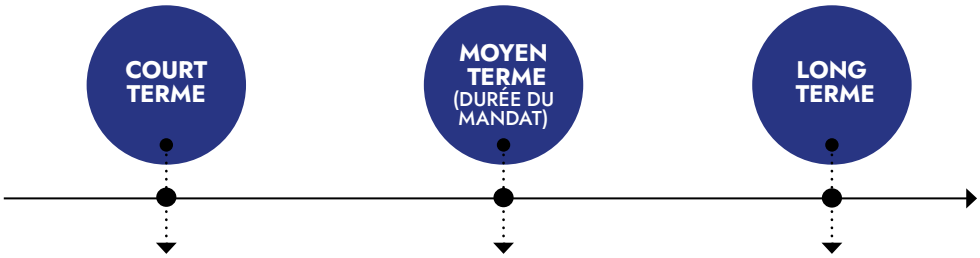
Ce qu'on a déjà su mettre en place, en France ou ailleurs

Le Japon offre le modèle le plus abouti de cette approche différenciée. La loi de promotion de la sécurité économique (2022) organise l'action de l'État autour de quatre piliers (résilience des chaînes d'approvisionnement, sécurité des infrastructures essentielles, soutien aux technologies critiques, brevets secrets) pilotés par un ministre dédié rattaché au Premier ministre, qui arbitre secteur par secteur entre production nationale, alliances et diversification.

Des précédents français et européens qui valident la méthode La France a elle-même démontré la pertinence du traitement différencié : le plan de relocalisation du paracétamol (Seqens, opérationnel depuis 2025) combine subvention nationale et commande publique ; la filière batteries s'est construite en mutualisant l'échelon national (gigafactories des Hauts-de-France) et l'échelon européen (PIIEC batteries). À l'échelle de l'UE, le *Critical Raw Materials Act* fixe des objectifs chiffrés différenciés par maillon (extraction, raffinage, recyclage) plutôt qu'une cible uniforme — exactement la logique de granularité sectorielle que cette voie généralise. Enfin, la coopération nippo-européenne sur les terres rares prouve que des partenariats de confiance produisent des résultats là où ni la relocalisation intégrale ni la seule action commerciale ne suffisent.

GOUVERNANCE ET FAISABILITÉ

Quelle gouvernance et temporalité ?



(2027)

Nommer le ministre délégué à la Sécurité économique rattaché au Premier ministre.

Inscrire dans son décret d'attributions l'objectif de réduction des dépendances excessives sur le quinquennat.

Lancer la cartographie dynamique des vulnérabilités critiques.

Premiers « *stress tests* » des secteurs critiques.

(2028-2030)

Dérouler la feuille de route différenciée issue de la cartographie.

Conclure les partenariats sectoriels de confiance (Japon, Canada, Corée, Australie).

Obtenir à Bruxelles les instruments à plus fort effet de levier (accès conditionnel, anti-surcapacité).

Finaliser le plan de réallocation rapide des ressources en cas de choc.

(2031 et au-delà)

Réduction mesurable des dépendances dans les quatre domaines ultra prioritaires.

Lancement de la vision technologique fédératrice (successeur de l'A380).

Revue stratégique complète et actualisation de la hiérarchie des priorités.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

Combien cela côuterait approximativement ?

De 10 à 20 Md€

dont dépense additionnelle : 5 à 15 Md€/an

Un effort ciblé là où les effets de levier sont les plus forts

Cette voie refuse l'uniformité : l'investissement public est concentré sur les quatre domaines ultra prioritaires et sur les dépendances jugées irremplaçables par la cartographie des vulnérabilités. L'effort combine relocalisations sélectives (molécules essentielles, composants critiques), participation aux instruments européens et co-financements internationaux (usines de traitement de terres rares avec le Japon), pour un ordre de grandeur de 10 à 20 Md€ par an, dont une part mutualisée avec nos partenaires. Dans sa fourchette basse, elle double le budget annuel de la sécurité économique.

- Relocalisations sélectives (molécules essentielles, composants critiques de défense) : 3 à 5 Md€ de subventions et de commande publique.
- *Cloud* souverain et infrastructures numériques/IA pour le secteur public et la défense : 2 à 5 Md€ d'investissements et de commande publique.
- Contribution française aux instruments industriels européens (*Chips Act 2.0*, PIIEC, CRMA) : 2 à 5 Md€ de dépenses mutualisées.
- Stocks stratégiques ciblés (sur les seules dépendances irremplaçables) : 1 à 2 Md€ de dépenses et d'immobilisation.
- Co-financements internationaux (traitement/recyclage terres rares avec le Japon, *friendshoring*) : 1 à 3 Md€ de dépense partagées.

Un coût de structure marginal, un coût d'opportunité maîtrisé

La nomination d'un ministre délégué à la Sécurité économique rattaché au Premier ministre, appuyé par une direction consolidée au sein du SGDSN, se fait à effectifs administratifs quasi constants par regroupement de la vingtaine d'opérateurs existants.
Gouvernance (ministre délégué et direction consolidée au SGDSN) < 0,5 Quasi neutre (regroupement).

Faisabilité et arbitrages

FAISABILITÉ

La plus élevée des trois voies. Aucun instrument ne requiert de rupture avec les traités européens, et la coordination interministérielle existe déjà en germe (SGDSN, SISSE). Le facteur limitant est la qualité de la gouvernance : sans autorité réelle du ministre dédié, la voie se dissout dans les silos administratifs.

ARBITRAGES MAJEURS

Les secteurs non prioritaires devront accepter de rester exposés ; arbitrer en continu entre l'échelon le plus efficace et l'échelon le plus rapide ; doser la fermeté à Bruxelles sans s'interdire l'action nationale unilatérale quand l'urgence le justifie.

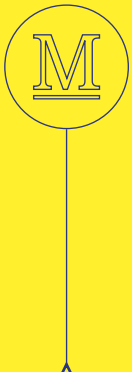
POINTS DE TENSION

Contestation des secteurs et territoires classés en priorité intermédiaire ; risque de perception d'une politique illisible (« ni forteresse, ni Europe ») ; dépendance à la fiabilité des partenaires internationaux ; frictions interministérielles sur les attributions du nouveau ministre délégué.

Ces idées sont celles qui animent le débat public. Vous trouverez la recommandation de Montaigne en partie 3.

LES REPÈRES DE MONTAIGNE

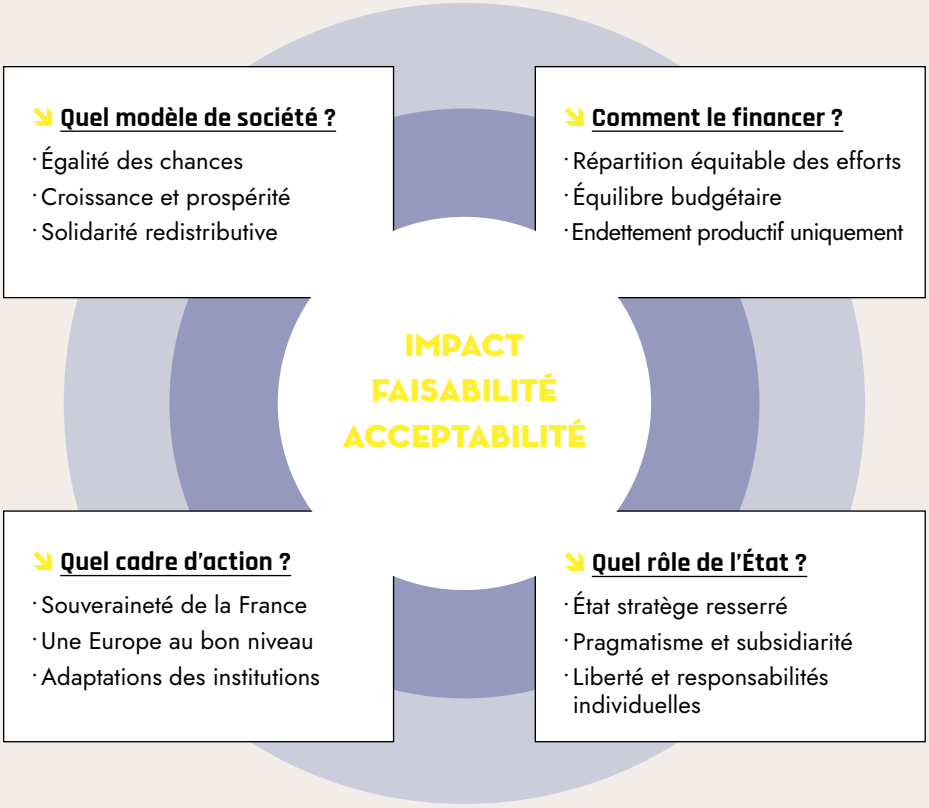
PARTIE 3



LA RECOM-MANDATION DE MONTAIGNE

NOS PRINCIPES D'ARBITRAGES

Pour ses propres recommandations, l'Institut Montaigne a structuré sa grille de réflexion selon les principes suivants :



LA VOIE CHOISIE PAR L'INSTITUT MONTAIGNE

NOTRE RECOMMANDATION

ASSUMER DE NOUVEAUX RAPPORTS DE FORCE



POURQUOI CETTE VOIE ?

Au vu de la situation internationale, des moyens français et des initiatives en cours, il paraît nécessaire de redéfinir les éléments de notre souveraineté de manière pragmatique et intégrée et non isolée. Il faut **sortir du piège du clivage entre souveraineté nationale et souveraineté européenne** qui ne traduit pas le besoin de sécurité économique et ne reflète pas les **marges de manoeuvre de l'action publique** qui peuvent s'exercer à plusieurs niveaux.

Pourquoi ni la forteresse nationale ni le pari exclusivement européen ne suffisent

La forteresse nationale répond à une aspiration légitime de maîtrise mais se heurte à trois réalités : le droit européen interdit l'essentiel de ses instruments (article 34 TFUE, compétence commerciale exclusive de l'UE) et condamne la France à un contentieux permanent ; le marché national est trop étroit pour amortir des relocalisations généralisées, dont le coût — de 25 à 55 Md€ par an et un renchérissement durable des prix — pèserait d'abord sur les ménages modestes ; enfin, la France seule ne pèse pas dans le rapport de force sino-américain. Inversement, le pari exclusivement européen suspend notre sécurité à l'alignement improbable de 27 États aux intérêts divergents, dont plusieurs sont déjà sous pression chinoise ou américaine : attendre Bruxelles, c'est accepter que nos dépendances continuent de croître pendant les années que dureront les négociations.

La voie retenue : l'ambition, la résilience, les rapports de force assumés

L'Institut Montaigne s'inscrit dans la logique de la troisième voie politique : le pragmatisme. Il s'agit donc de traiter chaque vulnérabilité critique au niveau où les marges de progrès sont les plus fortes, sans dogme d'échelle. **Les missions définissent les coalitions.**

Cette voie n'est ni un compromis ni un refus d'obstacle. Elle emprunte les meilleurs instruments des deux autres voies : la pression française à Bruxelles pour des instruments européens offensifs et des relocalisations nationales ciblées là où aucune alternative de confiance n'existe. C'est la seule voie compatible à la fois avec nos engagements, nos moyens budgétaires et l'urgence des menaces. Cette action est complémentaire des recommandations de l'Institut Montaigne dans ses notes **France-Europe, Compétitivité, Politique étrangère, Énergie, Sécurité nationale et innovation.**

AXE 1

ORGANISER NOTRE PLAN DE RÉSILIENCE ET MODERNISER LA GOUVERNANCE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

· Se donner **une ambition claire : revenir à 16 % de PIB pour l'industrie à l'horizon 2035, soit le niveau de 2000 (aujourd'hui 10,2 %)**, soit une croissance annuelle de la production industrielle d'environ 5 points supérieure à celle du PIB. Favoriser la croissance des industries les plus vulnérables et les plus critiques pour la sécurité de la France.

· **Nommer un ministre délégué à la Sécurité économique** et rattaché au Premier ministre pour garantir le pilotage politique de nos enjeux de souveraineté. Ce nouveau ministre délégué se voit confier le SISSE, dont les effectifs auraient été triplés et les missions d'intelligence économique étendues au-delà de la seule protection patrimoniale de nos technologies et des opérateurs d'importance vitale pour l'État. Il pilote le département de BPI consacré aux acquisitions souveraines ou à la sécurisation d'entreprises stratégiques attaquées. Il oriente la reconquête industrielle du ministère de l'Économie et des Finances et **informe la représentation nationale des avancées annuelles en matière de réduction des vulnérabilités françaises.**

AXE 2

CONDUIRE UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE NATIONALE ET EUROPÉENNE POUR LES SECTEURS CRITIQUES À LA RÉSILIENCE (DÉFENSE, ÉNERGIE, SANTÉ, AGROALIMENTAIRE)

· **Mettre à jour la politique de stocks stratégiques** de la France selon les nouvelles menaces et les nouveaux chantages. Porter une attention particulière sur la santé (molécules essentielles, biotechnologies, principes actifs) et sur la constitution de réserves agricoles et de résilience de l'arboriculture, pour reconstituer les actifs et les compétences perdues lors des délocalisations des décennies passées.

· **Vérifier la flexibilité et la reconversion rapide des outils de production** pouvant être mobilisés en cas de crises ou de menaces graves (capacités duales, lignes reconfigurables, budgets sanctuarisés) avec plans de remédiations convenus en amont avec les industriels concernés.

· **Organiser au niveau national la résilience des systèmes d'information** en partant de la mise en œuvre accélérée des décrets d'application de la loi Résilience 2025, qui accuse un retard dans son déploiement et manque de pans entiers de protocoles et de ressources pour sa mise en œuvre.

· **Développer des capacités de télécommunications en orbite basse** pour la redondance/résilience des communications.

· **Mettre en oeuvre un plan de robotisation massif pour l'industrie permettant d'accélérer les cadences en cas de crise.**

· **Déployer des** *clusters* **industriels** comprenant des régimes spéciaux d'accélération d'implantation et de gestion dans l'agroalimentaire, la défense et les

télécommunications : délais d'autorisation raccourcis, fiscalité avantageuse, foncier et énergie sécurisés, talents priorisés, écosystèmes géographiques concentrés autour des bassins existants.

· **Flécher prioritairement la commande publique vers ces domaines** (*Buy French Act* et *Buy European Act* pour les achats publics assumant une préférence pour les filières alimentaires nationales et européennes en particulier), utilisée comme levier de structuration de l'offre, y compris pour les achats de services relevant de ces secteurs prioritaires.

· **Cibler les efforts de recherche publique** sur les grands programmes tech (infrastructure, quantique, spatiale).

· **Créer un livret Souveraineté** pour orienter l'épargne des ménages vers les projets industriels prioritaires.

AXE 3

CONSTRUIRE UNE CAPACITÉ DE DISSUASION ÉCONOMIQUE CRÉDIBLE

Au niveau français :

· **Cartographier les leviers d'indispensabilité française.** Mandater le ministre délégué à la Sécurité Économique pour identifier les segments de chaînes de valeur où la France détient un goulet d'étranglement mondial (certaines briques de lithographie, gaz industriels, compétences nucléaires, intrants agroalimentaires, brevets critiques).

· Articuler politiquement **une doctrine française de riposte** systématique à des actes de coercition économique en utilisant ces leviers.

Au niveau européen (voir **note France-Europe**) :

· **Armer l'instrument anti-coercition de l'UE.** Pré-valider juridiquement des paquets de mesures « sur étagère » (exclusion des marchés publics, restrictions financières, suspension de droits de PI) activables par une procédure d'urgence à majorité qualifiée inversée, pour ramener la riposte de six mois à quelques jours.

· **Militer pour l'adoption d'un instrument de solidarité**, par lequel les États membres s'engagent à ce que tout acte de coercition envers l'un d'entre eux engage une riposte collective.

· **Adopter un outil anti-surcapacité industrielle**, équivalent ou renforcé par rapport aux mesures de sauvegarde, permettant d'agir plus rapidement et de manière plus ciblée y compris dans le choix des partenaires, au bénéfice d'autres secteurs exposés (chimie, batteries, semi-conducteurs).

· Pousser à Bruxelles l'adoption de **paquets de mesures de défense commerciale** combinant les instruments afin d'atteindre un seuil critique de réponse.

Au niveau international :

· Greffer sur la **plateforme anti-coercition G7** un volet de **riposte coordonnée** : un protocole de mesures de rétorsion et de solidarité dans l'accès aux stocks, déclenché collectivement face à une coercition avérée.

AXE 4

MENER UNE DIPLOMATIE TRANSACTIONNELLE AU SERVICE DE NOTRE RÉSILIENCE

Cette politique investit des partenariats conçus dans une logique de renforcement mutuel et de résilience réciproque.

· **États-Unis : négocier un data deal transatlantique équilibré**, protégeant les données stratégiques européennes et exemptant le secteur public et la défense du *Cloud Act*, tout en préservant la coopération sur l'IA.

· **Canada, Brésil, Australie** : sécuriser par contrats de long terme nos **approvisionnements en uranium et minéraux critiques**, adossés à des prises de participation dans les projets miniers.

· **Japon** : **cofinancer le traitement et le recyclage des terres rares**, aligner les contrôles export sur les semi-conducteurs et explorer le développement conjoint d'une alternative spatiale au GPS.

· **Corée du Sud** : proposer la négociation au niveau européen d'un accord de priorité d'approvisionnement en **composants électroniques** activables en cas de crise.

· **Inde** : proposer la négociation d'un accord d'accès aux **principes actifs pharmaceutiques** (API) contre une coopération industrielle et une co-localisation de capacités.

· Partenariats privilégiés en **Afrique** : nouer des partenariats liant **accès aux ressources et transformation locale** avec le Maroc (phosphates), la RDC (cobalt, cuivre) et l'Afrique du Sud (platine, manganèse).

· Levier européen pour faciliter la conclusion de ces accords : l'accès au marché européen, mobilisé conformément à la **doctrine d'accès conditionnel**, en contrepartie de transferts de technologies, de coopérations industrielles et de garanties d'approvisionnement réciproques.

RAPPORTS DE FORCE

FEUILLE DE ROUTE

DANS LES 100 PREMIERS JOURS

Les 100 premiers jours doivent installer la gouvernance et envoyer un signal de détermination, en France comme à Bruxelles. Trois actes fondateurs : la nomination du ministre délégué, le lancement de la cartographie, l'initiative européenne.

INSTALLER LA GOUVERNANCE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE ET FIXER L'AMBITION

Nommer dès la formation du Gouvernement le ministre délégué à la Sécurité économique rattaché au Premier ministre, avec un décret d'attributions fixant l'ambition du quinquennat : réduire les dépendances excessives et porter la part de l'industrie à 16 % du PIB, au bénéfice des secteurs les plus critiques. L'appuyer sur ses deux jambes : une direction consolidée au SGDSN regroupant la vingtaine d'opérateurs dispersés, et une direction de la reconquête industrielle à Bercy, adossée à un SISSE aux effectifs triplés et aux missions élargies.

LANCER LA CARTOGRAPHIE DES VULNÉRABILITÉS ET LANCER LES PREMIERS STRESS TESTS

Commander dans les 30 premiers jours la double cartographie dynamique : celle des vulnérabilités critiques (matières premières, composants, infrastructures, logiciels, talents) et celle des points d'indispensabilité français, socle de la future dissuasion économique. Lancer avant l'été les premiers « *stress tests* » des secteurs critiques (énergie, santé, défense). Porter dès le premier Conseil européen la réforme de l'instrument anti-coercition et articuler la doctrine française de riposte systématique à toute coercition économique.

DURANT LE MANDAT

Une fois la gouvernance installée et les cartographies livrées, le cœur du mandat déploie les trois axes opérationnels de la recommandation : la politique industrielle des secteurs critiques, la dissuasion économique crédible et la diplomatie transactionnelle.

DÉROULER LA STRATÉGIE DE RÉSILIENCE

• **Politique industrielle :** actualiser les stocks stratégiques (santé, agroalimentaire), déployer les clusters industriels à régime accéléré, flécher la commande publique (*Buy French / Buy European*), lancer le plan de robotisation et relocaliser les dépendances irremplaçables.

• **Dissuasion économique :** armer l'instrument anti-coercition avec des paquets de riposte pré-validés, activables en quelques jours à majorité qualifiée inversée ; obtenir l'instrument de solidarité et le règlement anti-surcapacité ; greffer un volet de riposte coordonnée sur la plateforme G7.

• **Diplomatie transactionnelle :** conclure les partenariats de résilience réciproque (Japon, Canada, Corée du Sud, Inde, partenariats africains) et négocier le data deal transatlantique, en mobilisant l'accès conditionnel au marché européen comme levier.

RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

Publier chaque année un tableau de bord public des dépendances critiques (taux de dépendance par domaine ultra prioritaire, sources alternatives contractualisées, stocks constitués), présenté au Parlement par le ministre délégué. Cette redevabilité annuelle crédibilise l'action, entretient le soutien de l'opinion et maintient la pression sur les administrations et sur les institutions européennes.

RAPPORTS DE FORCE

À PLUS LONG TERME

DES GRANDS CHANTIERS D'AVENIR.

· Un 28ème régime européen des capitaux pour financer nos champions technologiques chez nous, plutôt que de les voir grandir aux États-Unis (voir **note France-Europe**).

· Le successeur de l'A380 : un grand projet aéronautique fédérateur, pour réarmer la fierté industrielle, fixer les talents en Europe et entraîner toute la filière.

· Le programme nucléaire des EPR2, socle d'une énergie souveraine et compétitive portant l'électrification de l'économie (voir **note Énergie**).

COÛT ET RESSOURCES

15 Md€

par an

Fourchette basse : 10 Md€
Fourchette haute : 20 Md€

Le chiffrage agrège les dépenses publiques nouvelles nécessaires au déploiement de la recommandation, en rythme annualisé sur le quinquennat : investissements nationaux ciblés, contributions mutualisées aux instruments européens et co-financements internationaux. L'investissement public est concentré sur les quatre domaines ultra prioritaires (molécules chimiques, matériaux critiques, composants électroniques, services numériques) et sur les dépendances jugées irremplaçables par la cartographie des vulnérabilités. Le total s'établit entre 10 et 20 Md€ par an, dont une part mutualisée avec nos partenaires.

À comparer aux 54 Md€ de France 2030 sur 5 ans.

CE QUE LE CHIFFRAGE COUVRE

Investissements industriels et numériques

· Relocalisations sélectives des dépendances irremplaçables (molécules essentielles, composants critiques de défense) : 3 à 5 Md€, en subventions et commande publique.

· Capacité de calcul et infrastructures numériques pour le secteur public et la défense : 2 à 5 Md€.

· Contribution française via les instruments industriels européens (*Chips Act 2.0*, PIIEC, CRMA, Fonds de Compétitivité européenne) : 2 à 5 Md€, dépense en partie mutualisée.

Résilience, partenariats et gouvernance

· Stocks stratégiques ciblés sur les seules dépendances irremplaçables : 1 à 2 Md€.

· Co-financements internationaux (traitement et recyclage des terres rares avec le Japon, *friendshoring*) : 1 à 3 Md€, partagés avec nos partenaires.

· Gouvernance (ministre délégué, direction SGDSN, SISSE triplé) : moins de 0,5 Md€, à effectifs administratifs quasi constants.

RAPPORTS DE FORCE

LIMITES ET EFFETS RETOUR

Les fourchettes dépendent de deux variables principales : le rythme des relocalisations sélectives et la part effectivement mutualisée avec l'Union européenne et les partenaires de confiance. Le coût d'opportunité des mesures de défense commerciale (renchérissement ponctuel de certains intrants, risque de riposte) est non chiffré ici.

Effets retour

· Les dépenses de sécurité économique sont des primes d'assurance contre les risques de sinistre; les pénuries de semi-conducteurs et de masques ont coûté des milliards d'euros à la France, qu'il s'agisse de dépenses publiques exceptionnelles, de dégradation du commerce extérieur ou de pertes de production industrielle.

· Recettes fiscales et emplois liés à la reconquête industrielle (croissance annuelle de l'industrie supérieure de 5 points à celle du PIB).

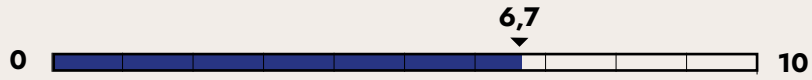
· Effet d'entraînement sur l'investissement privé via la commande publique, un levier à coût budgétaire quasi nul. Orienter une fraction de la commande publique française par des critères de résilience mobilise plusieurs dizaines de milliards d'effet d'entraînement sans dépense nouvelle.

INDICE D'ACCEPTABILITÉ CITOYENNE

Afin de mesurer l'acceptabilité des réformes proposées, **l'Institut Montaigne et Verian** ont développé un Indice d'Acceptabilité Citoyenne, noté de 0 à 10.

Cet indice synthétise trois dimensions essentielles de l'acceptabilité d'une réforme : son impact perçu pour la société, sa légitimité et son acceptabilité morale, ainsi que l'adhésion personnelle qu'elle suscite.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE : RENFORCER NOTRE RÉSILIENCE



Il est calculé à partir des réponses des Français à trois questions posées après présentation de chaque projet de réforme. **Plus le score est élevé, plus la réforme est jugée acceptable par les citoyens.**

Les résultats sont issus d'une enquête en ligne réalisée en août et septembre 2026 auprès d'un échantillon de 1 500 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Les analyses et les conclusions présentées dans cette note sont le fruit des travaux conduits par l'Institut Montaigne depuis plusieurs années sur les enjeux de sécurité économique et de politique industrielle. Elles s'appuient notamment sur les échanges d'un groupe de veille réunissant tous les deux mois des experts issus des administrations, des entreprises, du monde académique et de la recherche, afin d'analyser les évolutions de l'environnement géoéconomique et les réponses des principales puissances industrielles.

Elles intègrent également les enseignements tirés des dialogues annuels organisés par l'Institut Montaigne avec ses partenaires européens, américains et asiatiques, qui permettent de confronter les approches nationales en matière de compétitivité, de souveraineté économique et de résilience des chaînes de valeur.

Enfin, deux ateliers de travail consacrés aux analyses de cette note ont permis d'en discuter les hypothèses, d'en tester la faisabilité et d'en affiner les priorités.

SOURCES

Assemblée Nationale. (2025). *Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire sur la guerre économique (M. Christophe Plassard), n° 1757*.

Assemblée Nationale. (2026). *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Étrangères sur la Proposition de Résolution Européenne, visant à renforcer la protection de l'Union face aux effets des législations extraterritoriales étrangères.*

Assemblée Nationale. (2026), *Rapport fait au nom de la Commission d'enquête sur les dépendances structurelles et les vulnérabilités systémiques dans le secteur du numérique et les risques pour l'indépendance de la France.*

Sénat (2023), *Pénurie de médicaments : Trouver d'urgence le bon remède - Rapport synthèse.*

Autorité de la concurrence. (2023). *Avis 23-A-08 du 29 juin 2023 portant sur le fonctionnement concurrentiel de l'informatique en nuage («cloud»).*

Commission Européenne, *Joint Research Centre.* (2023). *Rmis — More on Critical Raw Materials.*

Commission Européenne. (s.d.). *Rare earth elements, permanent magnets, and motors.*

Commission Européenne. (2024). *The future of European competitiveness — Part A | A competitiveness strategy for Europe.*

Commission Européenne. (2026). *Espace.*

DG Trésor. (2023). *Rapport du Commerce Extérieur de la France 2023.*

DG Trésor. (2026). *Commerce extérieur de la France Rapport Annuel 2026.*

Gouvernement Français. (2025). *France 2030 : relocalisation des médicaments essentiels.*

Karremans V. (2025, 14 Octobre). *Letter to the Parliament on the invoked Goods Availability Act.*

OMS. (2023). *Pénuries et disponibilité des antibiotiques utilisés en santé humaine et vétérinaire en France.*

Parlement Européen. (2025). *Question for written answer E-000092/25 to the Commission.*

Parlement Européen. (2023). *Japan's economic security legislation.*

Staatscourant. (2025). *Regeling van de Minister voor Buitenlandse Handel en Ontwikkelingshulp van 13 januari 2025, BZ2411160, tot wijziging van de Regeling geavanceerde productieapparatuur voor halfgeleiders in verband met een uitbreiding van de vergunningplicht en technische wijzigingen in de bijlage behorende bij de regeling.*

The White House. (2017). *National Security Strategy of the United States of America.*

World Bank. (2026, 8 Juillet). *GDP per capita (current US$) - Euro area, United States.*

The White House. (2025), *National Security Strategy of the United States of America.*

Sélection de travaux de l'Institut Montaigne

Dellatte, J., Duchâtel, M. (2026), *Présidence Française du G7, Placer la Sécurité Economique au Premier Plan*.

Duchâtel, M. (2024). *Comment Penser la Sécurité Économique ?*

Godement, F. (2024), *Pour une Sécurité Economique Efficace.*

Leblanc, A. Roux de Bézieux, G. (2026, 3 Juillet). *[National Security: The Reality Check] - "Economic Security Is National Security".*

les REPÈRES de MONTAIGNE

Cette note, publiée par l'Institut Montaigne, fait partie de la collection :
Les repères de Montaigne, 25 recommandations pour la France
Dépôt légal : Octobre 2026
Sous la direction générale de Marie-Pierre de Bailliencourt
Enquête territoriale : Institut Enterritoires
Enquête d'acceptabilité : Verian

Design graphique : Élodie Ruiz ; Studio Nathalie Bastide
Mise en page : Laure Scheffel

Imprimé en France par Maqprint
ISSN : 1771-6756

Institut Montaigne
59 rue La Boétie, 75008 Paris
Tel. +33 (0)1 53 89 05 60
institutmontaigne.org

INSTITUT Montaigne

MÉTHODOLOGIE

Chaque note est le produit d'une réflexion collégiale. Celle-ci mobilise **25 années d'expertise en politiques publiques, plusieurs mois de revue de littérature scientifique et d'analyses de données officielles sourcées.** Elle s'appuie sur des auditions de chercheurs, d'économistes et d'experts indépendants, ainsi que sur des échanges réguliers avec les entreprises adhérentes de l'Institut Montaigne, des élus et des personnalités œuvrant au quotidien dans les territoires.

Nous avons tenu compte des idées présentes dans le débat politique et des attentes exprimées par les Français, telles qu'elles ressortent des enquêtes et sondages de ces derniers mois. Les mesures que nous proposons découlent ainsi d'arbitrages pris dans l'intérêt de la France en conciliant efficacité, faisabilité opérationnelle et acceptabilité citoyenne.

MERCI !

L'Institut Montaigne remercie chaleureusement son comité directeur, ses équipes internes, les experts permanents et associés, les entreprises adhérentes ainsi que l'ensemble de ses partenaires, qui ont contribué pendant 18 mois à l'élaboration de ces notes.

INSTITUT Montaigne

REPÈRES POUR LA FRANCE

L'Institut Montaigne, espace de réflexion indépendant et apartisan, au service de l'intérêt général, s'engage dans la préparation de l'élection présidentielle 2027.

Parce que nous pensons qu'il est indispensable de favoriser un débat démocratique sur le fond, réaliste et nuancé, **nous publions 25 notes thématiques pour informer les citoyens et inspirer les candidats.**
En diffusant un contenu accessible à tous, nous souhaitons **donner des repères sur l'état réel de la France, poser un diagnostic et encourager les arbitrages nécessaires** au service de 4 ambitions : créer de la richesse, vivre ensemble, se protéger et mettre en œuvre nos politiques publiques.

Cette initiative vise à restaurer la confiance politique et à dessiner pour la France un futur désirable.